

2016-2021
Procès-verbal n° 7a de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 14 février 2017, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Christophe Giller

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.34 heures.

Présence de 69/80 Conseillers généraux et de 4/5 Conseillers communaux (Mme Antoinette de Weck excusée).

Excusés (11): Mmes et MM. Caroline Ayer, Lorraine Ducommun, Jean-François Feyer, Jérôme Magnin, Fabienne Menétrey, Jean-Jacques Métrailler, Tina Odermatt, Pierre-Alain Perritaz, Sandra Sabino, Eleonora Schnewly-Aschwanden, Thomas C. von Gunten.

Absent: -

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche, Mario Parpan.

Scrutatrice-suppléante: Mme Marine Jordan.

Secrétariat: Mmes et M. Catherine Agustoni, Anne Banateanu (excusée), Ingrid Buntschu, Mathieu Maridor, Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: Mme Gisèle Cotting.

Le Président. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette sixième séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 23 janvier 2017, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevé de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 6 a et b des séances du Conseil général des 12 et 13 décembre 2016;
3. Election d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Elias Moussa;
4. Election d'un membre à la Commission de fusion en remplacement de M. Marc-Antoine Gamba;
5. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de Mme Christa Mutter;
6. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de M. Pius Odermatt;
7. Vente de la parcelle 7068 RF route Saint-Nicolas-de-Flüe à la société Halter SA à Zurich – Message no 14;
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
8. Programme de législature 2016-2021;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 172 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Elias Moussa (PS), ainsi que de 18 cosignataires, lui demandant un rapport concernant la création d'un fonds pour le financement de la politique foncière communale;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 174 de M. Jean-Frédéric Python (DC/vl) et de 38 cosignataires lui demandant une étude relative à l'amélioration de la sécurité sur le chemin de l'école pour le cercle scolaire du Jura, notamment aux passages pour piétons sur l'avenue du Général-Guisan;
11. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 12 de Mme et MM. Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Bernhard Altermatt (DC/vl), ainsi que de 10 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise à disposition du bâtiment au-dessus du café "Les Arcades" pour des manifestations culturelles (art. 16490 RF de la commune de Fribourg);
 - n° 13 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 27 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement de la place située à la route du Jura, entre le bâtiment 30-32 et l'étang, dite la place des carrousels (art. 6218 RF de la commune de Fribourg);
 - n° 14 de Mmes et MM. Simon Zurich (PS), Giovanna Garghentini Python (PS), Sandra Sabino (PS) et Matthieu Loup (PS), ainsi que de 11 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier une stratégie globale d'intégration des mères d'origine étrangère et de leurs enfants en âge préscolaire;
 - n° 15 Mmes et M. Giovanna Garghentini Python (PS), Martin Kuhn (PS) et Anne Casabene Thévoz (PS), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement par du mobilier urbain des espaces verts et bétonnés de la Ville pour faciliter les rencontres et le mieux-vivre ensemble;
 - n° 16 de Mmes et MM. Giovanna Garghentini Python (PS), Marine Jordan (PS), François Miche (PS) et Simon Zurich (PS), ainsi que de 15 cosignataires, demandant au Conseil

- communal d'étudier le manque de places dans les accueils extrascolaires et de préciser la vision du Conseil communal sur la question;
- n° 17 de Mme et MM. Valérie Rück (DC/vl), Blaise Fasel (DC/vl) et Raphaël Casazza (PLR), ainsi que de 43 cosignataires, demandant au Conseil communal les possibilités d'optimisation et de développement de la place de jeux du Domino (art. 7113 RF de la commune de Fribourg) en collaboration avec l'association du quartier de Pérolles;
 - n° 18 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Vincent Jacquat (PLR), ainsi que de 19 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier un système de signalisation des places de parc libres sur les parkings publics gérés par la Commune;
 - n° 19 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) et de 46 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'un concept communal pour la mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand);
 - n° 20 de Mme et MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Marc Bugnon (DC/vl), François Ingold (Verts), Christophe Bettin (PLR), Daniel Gander (UDC), Vincent Pfister (CG-PCS) et Lise-Marie Graden (PS), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise à disposition (sur demande) d'une "carte de résidence" aux habitants de la commune;
 - n° 21 de M. Claudio Rugo (--) demandant au Conseil communal d'étudier la réévaluation des conditions cadres d'engagement des professeurs à l'école des P'tits artistes (CDI/salaire horaire unifié/2ème pilier/statut d'employé de la Ville);
 - n° 22 von Hr. Mario Parpan (ML-CSP) und David Papaux (SVP), sowie 27 Mitunterzeichnende ersuchen den Gemeinderat den Renovations- und Investitionsbedarf der bestehenden Schulbauten am Standort Vignettaz im Zusammenhang mit dem geplanten Neubau zu integrieren;
 - n° 23 von Hr. und Fr. Christa Mutter (Grüne), Rainer Weibel (Grüne), Gisela Kilde (CVP/glp), Laurent Thévoz (Grüne), Mario Parpan (ML-CSP), Tina Odermatt (SP) und Vincenzo Abate (Grüne), sowie 21 Mitunterzeichnende ersuchen den Gemeinderat Deutsch als zweite Amtssprache zu prüfen;
 - n° 24 de MM. Vincenzo Abate (Verts) et François Ingold (Verts), ainsi que de 38 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'avenir et la dynamisation des activités des artisans, restaurateurs et commerçants du Bourg lors des travaux de requalification du quartier, et au-delà;
 - n° 25 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Bernhard Altermatt (DC/vl) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 17 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier, dans le contexte de la révision du PAL, l'importance, pour la culture et le tourisme, de la valorisation des remparts et des tours qui ne sont pas encore accessibles au public;
 - n° 26 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 30 cosignataires demandant au Conseil communal, par le truchement de ses délégués au Conseil d'administration des TPF SA, d'étudier le montage d'une ligne de contact pour les trolleybus entre la rue du Pont-Muré et le pont de Zaehringen, via la rue des Chanoines;
 - n° 27 de M. Hervé Bourrier (PS) et de 13 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'utiliser les chevaux de trait au sein du Service de la voirie de la Ville de Fribourg;

- n° 28 de MM. Daniel Gander (UDC) et Pierre Marchioni (UDC), ainsi que de 15 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un espace de stationnement à la route de la Pisciculture, à Fribourg;
- n° 29 de Mmes et MM. François Ingold (Verts), Fabienne Menétrey (Verts), Marine Jordan (PS), Sandra Sabino (PS) et Bernhard Altermatt (DC/vl), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal d'établir une liste d'endroits de la ville où des arbres pourraient être plantés;

12. Réponses aux questions:

- n° 9 de Mme Gisela Kilde (DC/vl) relative à la réalisation d'une place de jeux à l'école de la Heitera;
- n° 17 de M. Rainer Weibel (Verts) relative à l'application des concepts "zero carbon" et "low carbon" de la charte d'utilisation de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA sur le site blueFACTORY;
- n° 23 de M. Laurent Thévoz (Verts) relative à l'installation d'une estrade publicitaire vantant les mérites des transports individuels motorisés dans une zone piétonne du domaine public;
- n° 26 de M. Daniel Gander (UDC) relative au seuil d'incapacité retenu pour l'exemption du service et de la taxe pompier, au nombre de personnes inaptes indûment taxées et aux mesures de remboursement prévues en cas d'erreur sur la facturation;

13. Divers.

1. Communications du Président

Le Président. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

A la suite de la démission de Mme Cécile Thiémard du Conseil général, avec effet au 5 janvier 2017, M. Simon Murith a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal le 24 janvier 2017 et assermenté par le Préfet de la Sarine le 9 février 2017. M. S. Murith, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

A la suite de la démission de Mme Elisabeth Reber Jung du Conseil général, avec effet au 24 janvier 2017, M. Nicolas Stevan a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal le 6 février 2017 et assermenté par le Préfet de la Sarine le 9 février 2017. M. N. Stevan, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

Je vous remercie de limiter vos interventions à l'essentiel et vous rappelle qu'il est strictement interdit de manger et de boire dans la salle.

Il ressort de notre règlement que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune. Autrement, personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

N'oubliez pas d'insérer votre badge que vous avez reçu à l'entrée, il sert non seulement pour la prise de parole, mais également pour attester votre présence et pour voter. Ce badge est à remettre au sergent de ville à la fin de la séance.

La séance de ce soir sera levée vers 21.30 – 22.00 heures et sera suivie d'un petit apéritif offert au Café-Restaurant du Gothard. Les points 11, 12 et 13 seront traités demain.

Enfin, je vous remercie d'apporter avant les "Divers", vos propositions, postulats écrits et, dans la mesure du possible, de manifester votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.

2. Approbation des procès-verbaux n° 6 a et b des séances du Conseil général des 12 et 13 décembre 2016

Le Président. Lesdits procès-verbaux n'appellent pas d'observations et sont approuvés avec remerciements à leur rédacteur, M. Mathieu Maridor, ainsi qu'à ses collaboratrices.

3. Election d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Elias Moussa

Moussa Elias (PS). Le groupe socialiste vous propose la candidature de Mme Corinne Margalhan-Ferrat. Mme C. Margalhan-Ferrat est âgée de 49 ans et mère d'un fils adolescent. Elle siège depuis peu dans notre Conseil, soit depuis l'hiver de l'année passée. Néanmoins, elle peut déjà compter sur une longue expérience politique. Juriste de formation et parfaite bilingue français-allemand, elle a œuvré entre 2008 et 2015 en tant que secrétaire générale de l'Agglomération de Fribourg et auparavant en tant que cheffe de projet pour l'Assemblée constitutive de l'Agglomération.

Actuellement, elle occupe le poste de coordinatrice des agglomérations et du développement durable au sein de la Direction de l'aménagement, de l'environnement, et de la mobilité. C'est dire qu'elle connaît très bien la thématique de la collaboration intercommunale, une thématique qui est également régulièrement discutée au sein de la Commission financière et que les chiffres, budgets, et comptes lui sont tout sauf étrangers. Je vous prie de soutenir cette candidature.

Rugo Claudio (--). M. le Président, le cumul des postes est le premier sujet de cette soirée, vous qui portez au figuré diverses casquettes: casque jaune obligatoire pour le membre de la Commission d'aménagement et de par votre fonction, béret de capitaine, vous qui "chapeautez" le Bureau,

Chères et chers membres du Conseil communal, appréciables Conseillères générales qui préféreriez avec certitude, en ce jour de la Saint-Valentin, un tête-à-tête (je vous rassure pas avec moi, mais plutôt avec l' élu de votre cœur),

Chers collègues qui privilégiez le bien commun et de par-là même économisez votre bourse - au singulier - et vos beaux discours amoureux,

Ainsi, nous devons élire une personne à la Commission financière, place laissée vacante par M. Elias Moussa. Ce dernier est présentement, après M. le Syndic, le premier du parti socialiste dans cet auditoire, étant donné qu'il est le chef du groupe, mais aussi membre du Conseil bourgeoisial.

Permettez-moi, en premier lieu, de louer les qualités oratoires du membre démissionnaire. J'aimerais aussi, avec l'autorisation de M. le Président, mettre les points sur les i et non entre les deux lettres de noblesse, cher membre du PS; ceci concerne l'attribution des sièges dans les commissions avec, en corollaire, la fourchue et retentissante intervention journalistique de Mme Stéphanie Schroeter que nous gardons encore tous en mémoire. Celle-ci a écrit que, je cite: "*... Claudio Rugo a en effet sollicité, il y a quelques semaines, le parti socialiste afin de rejoindre ses rangs*" (La Liberté du 27 avril 2016). Plus loin, elle a écrit: "*Une demande que le PS a refusée à l'unanimité de ses membres*". Dans cet article, M. E. Moussa expliquait: "*Il a posé comme condition de faire partie d'une des commissions importantes du Conseil général. Nous ne pouvions l'envisager. Notre groupe compte trente personnes qui se sont engagées durant les élections et que nous souhaitons donc ...*

Le Président. M. C. Rugo, nous avons tous lu La Liberté. Est-ce que vous voulez présenter un candidat?

M. Rugo Claudio (--). ... *privilégier*". Je tiens à ce que cela soit protocolé dans le procès-verbal. C'est pour cela que je vous le lis en entier, s'il-vous-plaît. En tout cas, ce que j'ai relevé de cet article, c'est "*Nous ne pouvions l'envisager. Notre groupe compte trente personnes qui se sont engagées durant les élections et que nous souhaitons donc privilégier, explique Elias Moussa, chef du groupe socialiste qui se dit très étonné par l'attitude de Claudio Rugo. Il continue à dire "La démocratie, c'est aussi le respect des institutions et des autres groupes"* ajoute-t-il. Pour ma part, la démocratie, c'est aussi le respect des lois. Je prends à témoin l'ensemble des membres du PS: l'expression utilisée "unanimité de ses membres" est mensongère...

Le Président. M. C. Rugo, présentez-vous un candidat ou pas?

M. Rugo Claudio (--). Laissez-moi terminer, sinon je vous citerai l'article 50 du règlement du Conseil général. Pour ma part, la démocratie, c'est aussi le respect des lois. Je prends à témoin l'ensemble des membres du PS: l'expression utilisée "unanimité de ses membres" est mensongère et vous m'étonnez, M. E. Moussa, vous qui êtes un homme de loi!

Hélas Élias, vous avez enfoncé le clou et faites écrire des contre-vérités: n'est-ce pas Monsieur Bourrier?

Le Président. M. C. Rugo, vous désirez que je réunisse le Bureau pour vous limiter le temps de parole ou vous voulez aller à l'essentiel?

M. Rugo Claudio (--). C'est exactement ce qui est écrit dans le règlement à l'article 50, vous avez entièrement raison. J'arrive à la présentation.

Comme je peux m'en apercevoir, le coq a chanté trois fois et, aujourd'hui, il perd quelques plumes! C'est de l'histoire ancienne, qui restera gravée dans les annales de ce torchon, de ce porte-voix PDC "catholique" et rancunier. Avant de faire ma propre présentation de candidature, je tiens à préciser deux points:

Le Président. Présentez-vous un candidat ou pas? Nous en sommes à l'élection d'un membre pour la Commission financière.

M. Rugo Claudio (--). Justement, j'y viens.

Le Président. Il ne faut pas y venir, il faut y être.

M. Rugo Claudio (--). Vous n'arrêtez pas de me couper. C'est le sujet, c'est le sujet M. C. Giller.

1. J'ai cru l'entendre par la bouche de mon collègue musicien et président de la Commission financière, M. François Ingold: "l'assiduité aux séances laisse à désirer".
2. La présence de trois membres du PS (Mmes Caroline Ayer, Lise-Marie Graden et Adeline Jungo) nous donne une surreprésentation de ce parti dans la Commission financière. C'est pourquoi, je me présente (brouhaha dans le public): je me nomme Claudio Rugo, suis né à l'Hôpital des Bourgeois en 1966 (Rires dans le public). M. le Président, je vous demande de rappeler à l'ordre votre assemblée (Rires dans le public). D'origine italienne, plus précisément friulienne et depuis 2014 fribourgeoise. Après le baccalauréat type E, j'ai pu bénéficier de la première bourse d'études musicales du canton (et de la Ville) de Fribourg pour parfaire mes connaissances mélodiques et harmoniques à Rio de Janeiro. J'ai travaillé aux activités extrascolaires de la Ville de Fribourg de 1986 à 2015. Aujourd'hui, je suis professeur de guitare à l'École de jazz et de musique actuelle (EJMA) à l'EJMA-Lausanne, au conservatoire du Gros-de-Vaud et à l'école-club Migros de Fribourg. En parallèle, j'anime un atelier de percussion pour adolescents à la Préformation Professionnelle (PreFo) de REPER.

En tant que guitariste et chef d'orchestre, je suis régulièrement sur le devant de la scène jazz romande et me souviens, entre autres, d'une improvisation avec feu Jean-Pascal Delamuraz; premier mélange ...

Personne dans le public. Bon. C'est bon ou bien?

M. Rugo Claudio (--). ...premier mélange entre politique et musique...

Personne dans le public. C'est fini ou bien ?

M. Rugo Claudio (--). Vous pouvez prendre la parole, vous n'avez qu'à appuyer sur le bouton Monsieur (Rires dans le public). Compositeur...

Le Président. M. C. Rugo, en avez-vous encore pour longtemps?

M. Rugo Claudio (--). Plus qu'un petit paragraphe. Mais, à chaque fois je perds du temps, parce que je dois retrouver où j'en étais dans mon texte.

Le Président. M. C. Rugo, vous en avez pour combien de temps encore?

M. Rugo Claudio (--). Compositeur et arrangeur ...

Le Président. M. C. Rugo, je vous laisse trente secondes. Si, dans trente secondes vous n'avez pas terminé, je réunis le Bureau.

M. Rugo Claudio (--). Voilà. Compositeur et arrangeur, ma musique est régulièrement diffusée sur la chaîne nationale Radio Swiss Jazz. En politique, j'ai fondé le Parti des artistes en 2016. Contrairement à vos premières impressions, je n'aime pas me mettre en avant et c'est en réponse à une attitude arrogante et de déni de justice de certains responsables politiques, ici présents, que j'adopte un comportement circonstancié. Comme vous avez pu l'entendre, en particulier avec la hausse du salaire du directeur de Bluefactory, qu'il s'est lui-même attribuée, la perspicacité des chiffres est une de mes qualités.

Le Président. M. C. Rugo, cela fait 30 secondes.

M. Rugo Claudio (--). Je me porte donc candidat à la Commission financière. Avant de vous rendre la parole, M. le Président, je tiens à féliciter M. E. Moussa pour son élection au Grand Conseil.

Le Président. Voilà, bravo et merci.

Moussa Elias (PS). Merci beaucoup, M. C. Rugo. Je prends acte de votre candidature pour cette Commission financière. Comme vous avez découvert le règlement du Conseil général, je me permets de vous citer l'article 26 alinéa 1 de ce règlement qui dit: "*les membres d'une commission permanente sont élus sur proposition des partis ou groupes représentés au Conseil général*". Je pars du principe, qu'actuellement, vous ne siégez pas dans un groupe. Aussi, dans un premier temps évidemment, j'invite tout le Conseil général à soutenir la candidature de notre collègue Mme C. Margalhan-Ferrat, pour autant que la demande de M. C. Rugo soit recevable. De toute manière, je propose de passer directement à l'élection.

Rugo Claudio (--). Je tiens à vous rappeler que le 28 février 2017, la population a élu certains Conseillers généraux. Or, ici on préfère nommer à la Commission financière des gens qui viennent en suite et qui n'ont pas été élus, je dirais de la première mouture. Donc c'est aussi un argument que je retourne à M. Moussa et à tous les Conseillers généraux.

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir. Nous allons donc procéder à un scrutin de liste.

Les noms des candidats sont: Mme Corinne Margalhan-Ferrat (PS) et M. Claudio Rugo (--).
Mme Corinne Margalhan-Ferrat et M. Claudio Rugo.

Je vous rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, si les élections ont lieu au scrutin de liste, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Vote

Bulletins délivrés	69
Bulletins rentrés	69
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	2
Bulletins valables	67
Majorité absolue des bulletins valables	34

Est élue Mme Corinne Margalhan-Ferrat avec 58 voix.

Ont obtenu des voix: MM. Claudio Rugo (6 voix), François Miche (2 voix) et Simon Murith (1 voix).

Je félicite Mme C. Margalhan-Ferrat pour son élection. (Applaudissements).

4. Election d'un membre à la Commission de fusion en remplacement de M. Marc-Antoine Gamba

Altermatt Bernhard (DC/vl). Le groupe DC/vl a le plaisir de vous présenter M. Simon Murith comme successeur de M. Marc-Antoine Gamba à ladite Commission. M. S. Murith s'est levé tout à l'heure et vous avez pu l'applaudir. Juriste, de 26 ans, M. S. Murith est assistant à l'Université, où il réalise une thèse au sein de la chaire de droit économique. Ayant grandi en ville avec un réseau d'amis et de relations familiales qui s'étend dans tout le canton, et surtout dans toute l'agglomération, et ayant aussi de nombreux engagements associatifs qui le transportent dans le Grand Fribourg au quotidien, M. S. Murith est un fervent partisan de cette fusion et il appuiera la Commission, le Conseil communal et notre ville durant ces importants prochains mois de négociations et de concertations avec nos voisines en Sarine-Campagne. Merci beaucoup pour votre soutien.

Le Président. Merci M. B. Altermatt pour cette présentation. Je passe la parole à M. C. Rugo.

Rugo Claudio (--). Calembour ou camembert, je vous épargne le conte du corbeau et du renard où il est question de fromage.

Encore une fois, je vois que c'est une personne qui n'est pas élue par le peuple qui vient prendre une place dans la Commission, un "viennent-ensuite". Ne l'entendez pas comme une attaque personnelle, vu que vous êtes deux dans ce cas. Je disais dans mon allocution précédente, qu'au Conseil général et dans les commissions, le jeu de chaises musicales avait commencé aux premières heures, mais sans musique.

"Privilégiés", serait-ce le terme approprié M. E. Moussa? Les mots nous trahissent...

Le Président. Nous en sommes à la présentation des candidats, pas aux fromages, camemberts ou je ne sais quoi.

M. Rugo Claudio (--). C'est court. Vous m'accordez cinq minutes, c'est court (Rires dans la salle). Trois minutes (Rires dans la salle). On s'était mis d'accord sur huit minutes. S'il-vous-plaît, ne m'interrompez pas.

Le Président. On ne s'est jamais mis d'accord. M. C. Rugo, venez-en à l'essentiel. Nous en sommes à la présentation des candidats.

M. Rugo Claudio (--). Justement, c'est l'essentiel.

Le Président. Présentez-vous un candidat, oui ou non?

M. Rugo Claudio (--). S'il vous plaît, si vous me donnez la parole vous me la laissez, si vous voulez la reprendre, vous la reprenez et je pars.

Le Président. Alors, je vous reprends la parole. Dites-nous si vous voulez présenter un candidat. Nous en sommes à l'élection d'un membre de la Commission de fusion.

M. Rugo Claudio (--). Revenez dans votre procès-verbal. Vous avez dit: "*est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole?*" Je veux prendre la parole, je veux m'exprimer librement, sans être interrompu parce qu'on arrivait à la phrase, à la maxime qui est de moi: "Les mots nous trahissent et les politiciens sont des mots".

Le Président. Ecoutez M. C. Rugo, je vous laisse une minute. Si dans une minute vous n'avez pas présenté de candidat, je réunis le Bureau et nous vous limiterons le temps de parole.

M. Rugo Claudio (--). Vous réunissez le Bureau si vous voulez, quand vous voulez. Pour l'instant, c'est moi qui ai la parole ...

Ainsi, lors de la première séance, les chefs de groupe se sont mis d'accord pour nommer leurs "Privilégiés" aux commissions; ceci faisant fi de l'article de loi dont je vous épargne la lecture.

Pour ma succincte présentation, j'ajouterais, pour éviter la redondance, que je suis fils d'un maçon charpentier qui travaillait en son temps pour Civelli SA et de Marie. Plus précisément Maria Laura, couturière et ouvrière italienne jadis engagée par Vuille SA; entreprise n'hésitant pas à publier des annonces de recrutement jusque dans la presse romaine. C'était le bon temps. Le temps du plein-emploi, de la consommation à outrance. On pouvait imaginer des villes comme Brasilia sans feu rouge, ni zones 30. Sans statistiques, les enfants étaient "pondus" les uns après les autres; "les uns avec les autres" à l'époque du baby-boom. Le temps de l'insouciance politique aussi:

Le Président. Voilà M. C. Rugo, votre minute est terminée. Présentez-vous un candidat ou pas?

M. Rugo Claudio (--). Oui je présente un candidat qui ...

Le Président. Alors présentez-le maintenant!

M. Rugo Claudio (--). Justement, je dévoile son curriculum vitae...Le temps de l'insouciance politique: ni Verts, ni UDC, ni Parti des artistes ...

Le Président. Non M. C. Rugo, vous n'avez pas donné le nom du candidat.

M. Rugo Claudio (--). Je parle d'un passé dont nous sommes tous ici les représentants. Présentement, pour le renouvellement des membres des commissions, ...

Le Président. M. C. Rugo, veuillez annoncer votre candidat.

M. Rugo Claudio (--). Oui....sujet des points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour ...

Le Président. Très bien. Je suspends la séance et demande aux membres de Bureau de s'approcher.

La séance est interrompue de 20.02 à 20.06 heures pour permettre au Bureau de délibérer.

Le Président. Le Bureau a décidé de limiter les interventions pour les élections à trois minutes. M. C. Rugo, vous avez déjà parlé pendant une minute, vous avez encore deux minutes. Après cela, votre micro sera coupé.

Rugo Claudio (--). Présentement, pour le renouvellement des membres des commissions, sujet des points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour, il est de bon ton de se remémorer la maxime suivante: "Tout vient à point à qui sait attendre". Rusé renard, je vais faire comme toi et attendre la mansuétude des chefs de groupe.

Sans citer La Fontaine, je terminerai cet énoncé par des mots de M. Claude Nougaro, poète, maître chanteur et visiteur de notre belle cité: "*Le corbeau croasse et moi je crois, je crois en l'autre, je crois en...*" Vous, Conseillers généraux qui saurez, si ce n'est aujourd'hui, rétablir le poids d'une certaine justice électorale. Par ces mots, je porte ma candidature à la Commission de fusion.

M. E. Moussa, mon ami le Docteur M.-A. Gamba, Mme C. Mutter et M. P. Odermatt, ailleurs sont allés chanter. Vous, Maître, qui savourez les derniers instants sur votre arbre perché, j'espère qu'au Gothard montrerez votre bel organe et laisserez tomber votre proie. Dans la fable, il n'est point précisé si c'est du Gruyère ou du Président.

Altermatt Bernhard (DC/vl). J'aimerais rétablir les détails, mettre les points sur les i sur la biographie démocratique de notre candidat M. S. Murith, qui a été élu par 1'917 voix contre 762 pour M. C. Rugo. La justice électorale, je crois qu'elle est là. Il n'y a pas de raison de médire sur la démocratie ou l'élection populaire de qui que ce soit ici.

Rugo Claudio (--). Sur le nombre de voix, je ne crois pas que l'on peut entamer la discussion, étant donné que vous êtes un parti qui existe, qui est là depuis longtemps. Le 28 février, la personne candidate à la Commission n'était pas élue. Le 28 février, j'ai été élu.

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de poste à pourvoir.

Les noms des candidats sont: M. Simon Murith (DC/vl) et M. Claudio Rugo (--).

Je vous rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, si les élections ont lieu au scrutin de liste, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Vote

Bulletins délivrés	68
Bulletins rentrés	68
Bulletin nul	1
Bulletin blanc	1
Bulletins valables	66
Majorité absolue des bulletins valables	34

Est élu M. Simon Murith avec 61 voix.

A obtenu des voix: M. Claudio Rugo (5 voix).

Je félicite M. S. Murith pour son élection. (Applaudissements).

5. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de Mme Christa Mutter

Collaud Oliver (Verts). Au nom du groupe des Verts, j'ai le privilège de vous présenter la candidature de Mme Liliane Galley. Elle est présente ce soir dans la tribune, elle est juste derrière nos collègues R. Weibel et J. Vuilleumier. Mme L. Galley n'est pas membre du Conseil général, mais ce n'est pas une condition nécessaire pour être élue à l'agglomération. Chez les Verts, on préfère diluer les responsabilités et le pouvoir plutôt que de les concentrer.

Née en 1973, deuxième d'une fratrie de quatre enfants, elle a passé son enfance à Ecuwillens sur le domaine familial. Sa scolarité achevée, elle a obtenu un baccalauréat latin-grec au Collège Saint-Michel, puis un diplôme de pédagogie curative à l'Université de Fribourg. Elle a travaillé successivement au Service de l'enfance et de la jeunesse du Canton de Fribourg, à REPER et, depuis 2011, à l'Office fédéral des assurances sociales où elle est actuellement cheffe de projet de la "plateforme nationale jeunes et médias". Depuis 2012, elle est également membre de la commission cantonale de promotion de la santé et de prévention. En parallèle de ses activités professionnelles, Mme L. Galley pratique le chant choral dans diverses formations du canton, ainsi que l'improvisation théâtrale.

Elle suit actuellement une formation à l'IDHEAP en vue d'obtenir, tout prochainement, un Master of Advanced Studies en administration publique. Une formation très reconnue qui aborde notamment les questions de répartition des compétences, de la gouvernance multiniveaux et des aggloméra-

tions. Le groupe des Verts vous prie de soutenir sa candidature qu'il vous propose et vous en remercie d'avance.

Le Président. Je vous rappelle que le temps de parole est limité à trois minutes.

M. Rugo Claudio (--). J'enclenche mon chrono. "*Le PS fustige l'arrogance de la droite*" titrait "La Liberté" le 9 février 2017 quant à la répartition des sièges présidentiels des commissions. Patrick Pugin, dernier flibustier de la plume politique fribourgeoise, me rappelle les trois grands journalistes Nicolas Ruetsche, Antoine Ruf, et le grand humaniste et ami feu Pierre-André Zurkinden. Je souligne au passage que le monde de la presse est écrasant. Comme celle des cafetiers, leur espérance de vie est des plus courtes inversement proportionnelle à la longueur de la barbe rousse de M. Pugin.

Je lisais cet article avec délectation et rappelle à tous que le problème des sièges dans les commissions et présidences est récurrent. L'article cité ci-dessus se terminait par cette phrase prémonitrice: "*Les passes d'armes à venir promettent d'être musclées...*".

J'aimerais lutter à armes égales (et budget aussi), mais c'est trop demandé au rouleau compresseur que sont les grands partis politiques. Ils sont tellement avides de pouvoir que leur domination ne les satisfait jamais; ainsi se créent les grandes alliances, à gauche comme à droite.

[Clap des mains] Réveillez-vous, peuple de Fribourg qui ne voyez les choses qu'en blanc ou qu'en noir. Depuis la nuit des temps, dans vos légendes aussi, on vous roule dans la farine. [Clap des mains] Peuple du canton de Fribourg qui dans un dernier sursaut de civilité avez su éviter le pire à cette élection. M. Stéphane Peiry peut-être qu'il doit faire quelques heures supplémentaires comme caissier de grande surface le samedi en fin d'après-midi, pour rembourser ses frais de campagne; secondé aux fruits et légumes par M. Dietrich?

Pour ma part, j'ai l'habitude des échecs; et je profite des derniers jours de la présidence UDC pour mettre en lumière toutes les contradictions d'un monde politique. L'homme est un loup pour l'homme. Ni clown, ni inconscient, je reviens à la bataille le torse bombé et affronte mes adversaires politiques en face. Sans que personne ne me souffle, acteur de cette farce qu'est la politique, je me porte encore une fois candidat au Conseil d'agglomération. Je profite des 40 secondes qui me restent pour vous dire que j'ai été élu le 28 février et que l'on ne m'a pas donné de commission, contrairement à ce que prévoit la loi. La loi distribue par rapport aux groupes mais aussi les partis politiques, je suis membre du parti des artistes. Ainsi, les Verts préfèrent nommer une personne extérieure au Conseil général, c'est leur droit, faites votre choix. Merci et merci M. le Président.

Wicht Pascal (UDC). J'aimerais rappeler à l'assemblée, et tout particulièrement à une personne de cette assemblée, que nous ne sommes pas ici pour régler des comptes personnels, je trouve déplacé que M. C. Rugo s'en prenne à un politicien d'un autre parti, à fortiori une personne qui n'est pas là ce soir. Ce n'est ni le lieu, ni l'heure de le faire. Je l'invite à prendre contact directement avec M. Stéphane Peiry s'il veut discuter avec lui, mais ce n'est certainement pas au Conseil général que cela doit se faire. Aussi, ces propos sont tout bonnement inacceptables et je tenais à le relever.

Le Président. Je constate que le nombre de candidat est supérieur au nombre de poste à pourvoir.

Les noms des candidats sont: Mme Liliane Galley (Verts) et M. Claudio Rugo (--).

Je vous rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, si les élections ont lieu au scrutin de liste, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Vote

Bulletins délivrés	68
Bulletins rentrés	68
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	2
Bulletins valables	66
Majorité absolue des bulletins valables	34

Est élue Mme Liliane Galley avec 59 voix.

A obtenu des voix: M. Claudio Rugo (7 voix).

Je félicite Mme L. Galley pour son élection. (Applaudissements).

6. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de M. Pius Odermatt

Moussa Elias (PS). Le groupe socialiste vous propose la candidature de Mme Lise-Marie Graden. Je ne pense pas que je doive véritablement encore la présenter. Toutefois, je me permets quand même de rappeler que notre ancienne présidente du Conseil général 2015-2016 travaille toujours comme cheffe du Service de la justice de l'Etat de Fribourg. Elle siège également au sein de la Commission financière.

Dotée de nombreuses compétences et engagée dans diverses fonctions et activités, Mme L.-M. Graden a notamment à l'origine, avec ses colistiers présidents du Conseil général de Marly et de Villars-sur-Glâne durant la dernière législature, de cette séance de rencontre entre les trois Conseils généraux. Elle est également très engagée au niveau associatif et connaît donc très bien la collaboration intercommunale. Elle saura très vite se mettre dans le bain de cette institution, qu'est l'agglomération de Fribourg. Sans aucun doute, la délégation de la Ville se verra renforcée avec l'arrivée de Mme L.-M. Graden, raison pour laquelle je vous prie de bien vouloir soutenir sa candidature et vous en remercie.

Rugo Claudio (PA). Bref je serai. A nouveau dérogeant à la loi et sans précédent, je suis candidat au nom du Parti des artistes à la Commission de fusion. Je vous fais remarquer avant de vous rendre la parole que je n'ai pas de ...

Le Président. M. Rugo on en est au Conseil d'agglomération ici.

M. Rugo Claudio (--). S'il vous plaît... Pardon... fusion ... Ah, alors à l'agglomération, pardon. J'ai dû me tromper avec toutes ces démissions. C'est vrai que je me suis trompé plusieurs fois quand j'ai écrit mes textes, excusez-moi.

Par contre, je parlais justement en tant qu' élu. Normalement, je devrais être dans une commission. Mme L.-M. Graden est déjà à la Commission financière, qui est une Commission qui demande beaucoup. Elle a beaucoup de charges aussi dans d'autres choses. Si elle veut s'engager, c'est tant mieux, mais attention aux risques conséquents qui peuvent en découler. Voilà je serai bref, merci M. le Président.

Je constate que le nombre de candidat est supérieur au nombre de poste à pourvoir.

Les noms des candidats sont: Mme Lise-Marie Graden (PS) et M. Claudio Rugo (--).

Je vous rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, si les élections ont lieu au scrutin de liste, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Vote

Bulletins délivrés	68
Bulletins rentrés	68
Bulletin nul	1
Bulletins blancs	3
Bulletins valables	64
Majorité absolue des bulletins valables	33

Est élue Mme Lise-Marie Graden avec 51 voix.

A obtenu des voix: M Claudio Rugo (13 voix).

Je félicite Mme L.-M. Graden pour son élection. (Applaudissements).

7. Vente de la parcelle 7068 RF route Saint-Nicolas-de-Flüe à la société Halter SA à Zurich – Message n° 14

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. C'est avec forte motivation et une attention de tous les instants que la Commission financière s'est réunie en date du 30 janvier 2017 pour débattre du Message n°14 relatif à la vente de la parcelle 7068 RF sise route Saint-Nicolas-de-Flüe à la société Halter AG, à Zurich. Pour mener à bien ses débats, la Commission financière a eu l'avantage

de pouvoir compter sur la présence de Mme la Conseillère communale Andrea Burgener Woeffray et de M. Fabien Noël, ingénieur de ville.

En guise de préambule, la Commission financière s'est étonnée de se voir présenter ce message par Mme la Conseillère communal A. Burgener Woeffray et M. F. Noël, étant donné que le Message n°8 qui traitait d'un objet similaire avait été présenté par le Service des finances. Il nous a été expliqué que le premier service sollicité pour une vente de terrain peut varier et que ce n'est pas toujours le même qui entérine la vente. Comme les informations les plus importantes sont généralement détenues par le Service du génie civil, par l'entremise du cadastre, le Conseil communal a décidé que dorénavant, cela devrait être a priori plutôt le Service du génie civil qui traitera de la vente de parcelles à l'avenir.

La Commission financière s'est ensuite intéressée aux deux oppositions déposées à ce jour dans le cadre de la mise à l'enquête des cinq premiers bâtiments. L'une est déposée par Fri-Son, pour une question de principe, et l'autre a été déposée par une personne privée qui souhaite s'assurer du droit de passage en direction de sa propriété. Ces oppositions ont été soumises aux différents services et seront traitées prochainement par le Conseil communal.

Au niveau de l'approche du projet de vente, la Commission financière s'est dit très satisfaite que le Conseil communal ait envisagé des alternatives à la vente, dont un droit distinct de superficie, faisant suite aux remarques insistantes de la Commission financière lors de précédents Messages. Dans ce cas de figure, il a été évalué qu'il était préférable pour la Ville de vendre cette parcelle. La vente étant liée étroitement à un projet, elle sera entérinée qu'une fois le plan d'aménagement de détail (PAD) accepté et le permis de construire octroyé: nous votons donc aujourd'hui, en réalité, pour une promesse de vente. Néanmoins, si le projet, tel que mis à l'enquête, ne passait pas la rampe pour une raison ou pour une autre, le droit d'emption serait prolongé au maximum jusqu'au 31 mars 2022. L'actuel promoteur aurait donc la possibilité de revenir avec un nouveau projet qui devra être accepté selon les mêmes modalités que le présent projet.

Au niveau du Message en tant que tel, à la différence de ce qui est écrit à la page 5, la parcelle est bien constructible en l'état. Ce que voulait dire le Message était que, dans le projet proposé par Halter AG, aucun bâtiment n'y sera implanté, cette parcelle étant utilisée uniquement pour augmenter la surface de plancher des sept bâtiments par dilution de l'indice de construction dans tout le périmètre du PAD, soit les parcelles 7068, 7069, 7070 et 7086. L'ingénieur de ville nous a précisé que ce transfert est légal, dès lors qu'il se trouve dans le périmètre du PAD. Si la Ville devait ne pas vendre cette parcelle, il en résulterait une diminution du nombre de logements dans le projet Halter AG et une impossibilité pour la Ville de valoriser cette parcelle, à moins d'un changement de règlement du PAD, car les droits à bâtir ont été reportés par le PAD sur les parcelles le long de la route de la Fondrie.

La Commission financière a aussi eu le plaisir d'entendre qu'il s'agit d'un projet 2000 W, avec un cahier des charges très contraignant en matière de développement durable. Je laisse néanmoins le plaisir à Mme la Conseillère communale de présenter les contours d'un projet qui se dessine avec un tel référentiel.

Nonobstant, un certain nombre d'inconnues plane sur le projet, notamment l'autorisation d'implanter des bâtiments à une si courte distance de la route. A l'heure actuelle, nous n'avons qu'une information orale du Service des constructions et de l'aménagement (SECA), selon laquelle

les distances doivent être traitées d'après la Loi sur les routes (LR) et non d'après la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC). De plus, juste à côté de la parcelle, à l'est, se trouve un site classé en catégorie 1: cela implique une distance minimale à respecter. Si ces deux inconnues devaient se confirmer en défaveur du projet, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) exigerait sans doute des promoteurs de reculer les bâtiments, ce qui impliquerait qu'un autre projet devrait être présenté pour ce secteur, en construisant cette fois sur la parcelle qui nous intéresse ce soir afin de valoriser au maximum le périmètre selon l'indice de construction. A ce moment-là, il serait judicieux de faire des investigations plus approfondies concernant la pollution du secteur, ce qui n'a pas été fait aujourd'hui compte tenu du projet et du peu de risques. Pour information et pour terminer avec les inconnues, les bâtiments 6 et 7 n'ont pas encore été mis à l'enquête.

Un aspect d'intérêt général a aussi été soulevé par la Commission. Elle a été sensible au sort réservé aux arbres se trouvant sur la parcelle. En cas d'abattage, Halter AG devrait soumettre à la Ville une demande que la commune ne donne jamais de gaieté de cœur. Pour rappel et selon le règlement en vigueur, l'abattage est autorisé dans les uniques cas où les arbres seraient malades ou si l'abattage permettait de résoudre un problème d'accessibilité aux immeubles. A partir de cette année, les abattements d'arbres doivent d'ailleurs être mis à l'enquête.

Une dernière remarque de forme. Dans la conclusion, le rédacteur du Message passe de "Le Conseil communal entend obtenir l'approbation du Conseil général" et "Le Conseil communal vous demande de lui octroyer la délégation de compétence" à, pour finir, dans le projet d'arrêté, "Le Conseil général décide la vente". Nous nous y sommes un peu perdus. Si le projet d'arrêté est juste, le texte de la conclusion du Message est flou. Mme la Conseillère communale nous a promis que, la prochaine fois, son service fera bien attention à ce que les énoncés soient les mêmes et de préciser que la volonté du Conseil communal est bien celle qui figure dans l'arrêté.

La Commission financière a donc accepté, à l'unanimité des 7 membres présents, le Message n°14 qui autorise le Conseil communal à procéder à la vente de la parcelle 7068 RF sise route Saint-Nicolas-de-Flüe à la société Halter AG à Zurich au prix de 300'000 francs et d'affecter ce montant à un fonds spécial pour promouvoir la politique foncière communale. La Commission financière propose au Conseil général de suivre ce préavis.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. En préambule, j'aimerais remercier la Commission financière pour le soutien apporté au Message. J'aimerais aussi vous transmettre des objectifs qui vont au-delà de la question de la vente que nous traitons aujourd'hui. Ces objectifs sont partagés par mes collègues du Conseil communal. Nous voulons tenir nos engagements, en l'occurrence par une promesse de vente. Nous voulons mettre chaque action dans un intérêt supérieur, dans le cas actuel, dans l'intérêt d'une politique foncière active. Nous aimerions favoriser le développement de la Ville en respectant les zones vertes, ce qui est également le cas dans le cadre la vente de la petite parcelle dont nous parlons ce soir. La parcelle en question 7068 RF se situe à la route Saint-Nicolas-de-Flüe. Elle a été intégrée dans le PAD dit "Condensateurs", ce PAD avait suscité des oppositions qui ont pu être traitées et réglées. Le dossier est actuellement à la DAEC pour approbation. J'attire votre attention sur le fait que chaque PAD est établi selon son propre règlement. Celui-ci contient le maintien et la mise sous protection de l'immeuble existant sis route de la Fonderie 8a, 8b et 8c. Le règlement a aussi pour objectif de définir l'isolation thermique et l'utilisation de l'énergie pour une construction répondant aux standards du Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB). Comme vous avez pu lire dans la presse, et comme le président de la Commission financière l'a soulevé, les investis-

seurs, à savoir, la société Halter SA Zürich et la Fondation Apartis (appartements pour étudiants), visent encore mieux. Ils souhaitent développer un projet selon le standard 2000 W. Qu'est-ce que cela signifie? Un site 2000 W récompense des quartiers bâtis qui adoptent un comportement conforme au principe du développement durable. Celui-ci prend en considération les ressources et les émissions polluantes engendrées par la construction de bâtiments, de même que la mobilité issue de l'exploitation de cette zone construite. Un certificat est élaboré sur la base du label Cité de l'énergie. Un audit aura donc prochainement lieu en présence des représentants de la Commune. Les cinq constructions projetées actuellement formeront un site 2000 W certifié dont le Conseil communal se réjouit. L'intention de vendre la parcelle s'inscrit dans la volonté de gérer de manière économe le territoire par une densification. Sur le PAD établi, cinq bâtiments seront construits dans un premier temps. Ils ont été mis à l'enquête. Pour que les constructions puissent se faire comme prévu, les droits à bâtir de la parcelle de la Ville devront être reportés sur les constructions projetées du PAD. C'est ainsi que la parcelle de la Ville devient inconstructible. Le Conseil communal a évalué plusieurs options, dont un DDP. Selon l'avis d'éminents juristes, un DDP n'a pas de sens car il s'avère que le terrain est en réalité inconstructible et il devient inconstructible car les droits à bâtir ont été reportés. L'échange de terrain aurait pu être une possibilité, mais vu la petite taille de cette parcelle, cette option ne se justifiait pas non plus. Le Conseil communal a fait une analyse approfondie de la parcelle à vendre sous l'aspect de la pollution. Comme vous avez pu le lire dans le Message, le site n'est pas inscrit au cadastre cantonal des sites pollués. Il n'y a donc ni pollution établie, ni pollution probable. La Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) stipule dans son article 32b bis que le nouveau propriétaire devrait assumer les frais d'évacuation des matériaux si certaines conditions cumulatives sont remplies, ce qui n'est pas le cas dans la situation présente. Il s'agit donc de la vente de l'article 7068 RF d'une superficie de 698 m² pour le prix de 429,80 francs par m², soit un total de 300'000 francs. Certains parmi vous peuvent mettre en question ce montant, mais il faut savoir que la parcelle mise en vente est un talus en forte pente, que les droits à bâtir ont été reportés par le PAD sur les parcelles le long de la route de la Fonderie et que l'acquéreur a payé toutes les études pour établir le PAD et, finalement, que l'acquéreur a pris à sa charge la surface et les coûts pour la construction d'un futur trottoir d'une surface de 70 m² qui reviendra au domaine public communal. Comme l'a mentionné le président de la Commission financière, vous votez pour une promesse de vente qui n'est, bien sûr, pas encore signée. En cas de recours contre le PAD et/ou le permis de construire, le droit d'emption sera prolongé au plus tard jusqu'au 31 mars 2022. Le montant de 300'000 francs alimentera le fond destiné à la promotion de la politique foncière active. La Ville n'a rien à gagner au niveau de la valorisation de cette parcelle, si ce n'est sa vente. Dans cet esprit, je vous prie, Mmes et MM. les Conseillers généraux, de décider de la vente de cette parcelle.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Sacerdoti Alexandre (DC/vl). Le PDC et les Verts/libéraux soutiendront la vente de la parcelle 7068 RF route Saint-Nicolas-de-Flüe et ils félicitent le Conseil communal de céder cette parcelle, sans intérêt particulier, si ce n'est le transfert de ses droits à bâtir, pour un prix de 300'000 francs, ce qui est un montant appréciable pour ce petit bout de terrain impraticable. Nous nous félicitons également du projet de construction de cinq immeubles lié à la cession de cette parcelle et qui devrait notamment offrir plus de 400 chambres pour des étudiants.

Nous attirons l'attention du Conseil communal et du promoteur sur les dérogations qu'a dû obtenir l'Ecole des Métiers située sur la route de la Fonderie, exactement de l'autre côté et symétriquement

par rapport à la route à une même distance, par rapport au centre de la route au regard de la hauteur du bâtiment et à la distance à respecter par rapport au site classé en catégorie 1 de l'ancienne chocolaterie Villars. Cette école avait été obligée de reculer de 8 mètres par décision du Tribunal Fédéral, saisi par le propriétaire et le locataire de l'époque du bâtiment classé ainsi que d'obtenir ensuite une dérogation pour la distance par rapport au centre de la route. Ces préalables étant pris en compte, je le pense, par le Conseil communal et l'attention étant attirée, nous le disons, nous soutiendrons la cession de cette parcelle.

Rapport du groupe socialiste

Graden Lise-Marie (PS). Au nom du groupe socialiste, je me réjouis que le Conseil communal mette en vigueur ce qu'il nous avait annoncé: une politique foncière active. Certes, ici on nous demande de vendre du terrain. Paradoxal, me direz-vous. En partie oui mais dans les faits non, ce n'est pas paradoxal, c'est pratique. On vend un terrain dont on ne pourrait en soi pas faire grand-chose pour permettre la densification d'un quartier, conformément à un PAD soutenu par la Ville.

Nous soutenons entièrement la volonté d'augmenter l'offre immobilière pour les habitants de notre ville. Pas seulement pour les étudiants, cela-dit. Nous pouvons toutefois rêver qu'avec ces nouveaux logements on voie se libérer différentes WG (colocations) en ville qui occupent de grands cinq ou six pièces, lesquels seraient à nouveau disponibles pour des familles. Mais, cette opération permet également et surtout d'alimenter le fonds nouvellement créé pour une politique foncière active. Il s'agit d'une première étape de cette politique: mettre des sous de côté. On le sait bien, sans argent on ne va pas bien loin.

Le groupe socialiste remercie le Conseil communal d'avoir examiné la question sous tous les angles et de ne pas simplement avoir accepté de vendre du terrain. Non, la question de l'établissement d'un DDP a été examinée, tout comme la possibilité de procéder à un échange de terrains. Ces deux options n'ont pas été jugées opportunes, soit. Alors, nous apprécions ce qui a été ajouté à la négociation, la construction du trottoir à charge de l'acheteur, comme ce qui découle de la vente, le fait que l'entretien de la surface boisée vendue passera au nouveau propriétaire en déchargeant ainsi la Ville. Nous demandons à ce que le Conseil communal garde un œil attentif sur cette surface boisée. En effet, par le subtil transfert de l'indice de construction sur les autres terrains, cette parcelle devient inconstructible. Il est donc exclu que les arbres soient rasés pour laisser place à un immeuble. La grande majorité de notre groupe s'est inquiétée du sort de ces arbres. Nous tenons à des arbres en ville et nous tenons à ce que le Conseil communal y veille de manière proactive.

Si notre groupe va accepter ce projet de vente, il reste sur sa faim quant à la question de la mixité du projet de construction proposée. On le sait, l'avenir des villes passe par un développement urbain durable. Cela ne peut réussir que si toutes les dimensions sociales, économiques, écologiques, culturelles et institutionnelles sont prises en compte, ensemble, pour parvenir à un consensus correcte ou fair entre les intérêts des citoyens actuels et futurs. Cette densification réussie doit, d'une manière générale, prendre en compte la mixité sociale, c'est-à-dire la répartition équilibrée entre les jeunes et le vieux, les autochtones et les étrangers, les entreprises, les commerces, les surfaces d'accueil, les espaces de rencontre, les services publics, les transports, etc., etc. Or, le Message ici est un peu court sur la question. On y voit des futurs logements pour étudiants, mais quoi d'autre? Certes, et par égard pour Fri-Son, bien entendu, nous ne pensons pas qu'il soit judicieux de mettre des appartements pour personnes âgées, ou alors seulement pour celles qui ont des appareils auditifs. Je plai-

sante, bien sûr, mais on pourrait envisager des commerces, des bureaux pour entreprises, comme c'est déjà le cas aujourd'hui. Sur ces considérations, le groupe socialiste acceptera cette vente.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dupré Bernard (UDC). Le groupe UDC a examiné attentivement la proposition de vente de la parcelle 7068 RF. Cette parcelle pentue et plantée d'arbres ne recevra pas directement de bâtiment, mais sa surface est prise en compte pour le calcul des surfaces brutes de plancher au même titre que les autres parcelles contenues dans le périmètre du PAD.

Ce projet a non seulement pour but d'offrir de nombreux logements pour étudiants, mais il a encore l'avantage de proposer ceux-ci à proximité immédiate des Hautes Ecoles du plateau de Pérolles et de la route des Arsenaux. Ceci occasionnera un impact pratiquement négligeable sur les transports en commun. Selon l'attestation du Service de l'environnement, cette parcelle n'est pas inscrite au cadastre des sites pollués et, en cas d'imprévue, la Ville de Fribourg ne pourrait être tenue de prendre en charge les frais d'assainissement que de manière très subsidiaire. Les frais d'évacuation des matériaux, eux, étant légalement à la charge du nouveau propriétaire. Le groupe UDC souhaite vivement que la Commune mette tout en œuvre (passerelles, passages souterrains etc.) pour que le trafic motorisé ne soit pas perturbé par ce nouveau flux d'étudiants. N'oublions pas que toute perturbation du trafic sur ce tronçon fortement fréquenté entraînerait encore plus de pollution, de stress et de retards supplémentaires pour les usagers de la route. En espérant que le Conseil communal tiendra compte de ces remarques, le groupe UDC se prononcera en faveur de la vente de cette parcelle de 698 m² à la Société Halter SA à Zurich pour le prix négocié de 300'000 francs.

Rapport du groupe des Verts

Chopard Caroline (Verts). C'est avec attention que le groupe des Verts a étudié le Message adressé au Conseil général concernant la vente de cette parcelle. Passant outre les explications un peu brouillonnes du Message et les formulations quelque peu approximatives de sa conclusion, le groupe des Verts émet quelques doutes sur le bien-fondé de la baisse de prix accordée à l'acheteur.

En effet, contrairement à ce qui semble être soutenu, la parcelle est constructible. Preuve en est le transfert de mètres carrés à bâtir en faveur d'autres parcelles. Le prix a été négocié ainsi par le Conseil communal, cela n'a pas de sens d'en débattre maintenant alors que toute négociation est terminée. L'aménagement du trottoir attenant consenti par l'acheteur, même si elle ne compense pas entièrement le manque à gagner sur le prix bas de vente, nous semble toutefois une compensation bienvenue.

Cela étant, nous avons encore quelques difficultés à accepter une vente qui permettra la réalisation d'une promotion immobilière privée allant à l'encontre de l'une des plus importantes institutions culturelles de notre ville, sans savoir si concrètement quelque chose a été entrepris dans le cadre de la présente vente, ou par ailleurs pour garantir la pérennité de Fri-Son en ville. Les types d'aménagements prévus, l'état des discussions entre la Commune, le promoteur du projet et Fri-Son sont des points sur lesquels nous manquons d'informations, lesquelles auraient été bienvenues.

Enfin, selon nos informations, les logements sont prévus selon "Société à 2000 W", ce qui nous semble prometteur venant d'un projet privé. Nous remarquons, au passage, que la contrainte n'est pas la seule mesure qui permet d'avancer en matière écologique puisque l'économie privée intègre

d'elle-même le principe et que cela n'a pas l'air d'engendrer de gros problèmes supplémentaires. Avec ces quelques commentaires, le groupe des Verts votera pour la vente de cette parcelle.

Rapport du groupe libéral-radical

Casazza Raphaël (PLR). Le groupe PLR a pris connaissance et soutient le Message n° 14 du Conseil communal relatif à la vente de la parcelle 7068 RF à la route Saint-Nicola-de-Flüe à la société Halter SA à Zürich. Il juge tout à fait opportun de vendre cette parcelle car, dans le cas contraire, cette dernière ne pourrait plus pouvoir être valorisée étant donné son emplacement. Elle pourrait même engendrer des frais d'entretien. Nous prenons acte que le produit de cette vente, soit 300'000 francs, sera affecté au fonds spécial pour promouvoir la politique foncière communale, qui, nous l'espérons, sera bientôt active.

Nous aurions toutefois des questions liées à la récente opposition, en novembre dernier, de Fri-Son, contre le permis de construire de Halter SA:

3. Qu'en est-il de cette opposition?
4. A-t-elle été traitée? Il me semble que non. Sinon quand le sera-t-elle?
5. Cette opposition risque-t-elle de retarder la vente de la parcelle et du projet?

Pour terminer, je salue ce projet de logements à 2000 W, vous remercie de votre attention et de vos réponses.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Comme je parle le dernier j'essaierai d'être le plus bref. Le CG-PCS est d'accord pour la vente de cette parcelle, selon les considérations de la Commission financière. Nous nous trouvons face à une situation tout à fait analogue de celle que nous avons eue il y a quelques mois au Domino. Il s'agit donc d'une parcelle résiduelle dont l'usage individuel n'est en fait pas possible. Nous estimons que le prix en a été correctement modifié, puisque il implique aussi des éléments en nature, à savoir la construction du trottoir et tous les frais qui ont été liés aux études. Nous saluons évidemment le fait que ce montant soit affecté au fonds de politique foncière active.

Au niveau des questions et des demandes, nous insistons aussi - comme l'ont déjà fait d'autres groupes - sur le maintien de cette parcelle dans son état naturel et avec, autant que possible, un accès pour le public, tout en maintenant bien sûr son arborisation. Enfin, je relève la question tout à fait logique du traitement de ce dossier par le Service d'urbanisme et d'architecture. Effectivement, je crois que le Conseil communal a pris une sage décision en décidant de procéder de la sorte.

Rugo Claudio (PA). 2000 W. En apprenant cette limite, les mixeurs de Fri-Son vont être surpris et devront envoyer la dose de décibels, si vous me permettez cette expression, pour se mettre aux normes. Pour ma part, grande a été la surprise lorsque je suis allé voir cette parcelle pentue. Ce sont de mauvaises conditions de vie pour les étudiants au niveau de la santé. Je pense que M. P.-O. Nobs pourrait nous éclairer, mais il doit y avoir à peu près 10'000 à 20'000 voitures qui passent à 100 mètres de ces appartements. Le Parti des artistes, par solidarité avec Fri-Son, ne votera pas cette vente.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. J'aimerais remercier tous les groupes pour le soutien qu'ils apportent à cette vente de terrain. J'aimerais répondre à différentes questions qui ont été soulevées et que je n'ai pas détaillées dans mon introduction.

Tout d'abord, j'aimerais rassurer M. A. Sacerdoti. La question des distances est réglée par le PAD et son règlement. L'augmentation de la distance ne sera pas appliquée à l'intérieur du périmètre du PAD, sous réserve des dispositions du règlement cantonal sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels. La Fonderie fait partie du PAD, donc le bâtiment 8 est sous protection. Il fait partie du PAD et les distances qui sont fixées dans le règlement communal d'urbanisme (RCU) article 138 ne sont pas applicables dans ce cas-là. Les problèmes de distance, telles que vous les avez vécues ou citées dans le cadre de l'Ecole des Métiers, ne devraient pas se reproduire. Nous aurions eu des oppositions lors du PAD et cela n'a pas été le cas.

J'aimerais remercier Mme L.-M. Graden qui soutient, comme je pense tout le monde ici dans la salle, cette volonté du Conseil communal de mener une politique foncière active. A juste titre, vous avez fait le lien avec une politique du logement qui devient indispensable quand on parle de politique foncière active. Je pense que ces deux politiques doivent aller de pair et vous l'avez très bien démontré, Mme Graden. Je vous remercie de rappeler qu'effectivement, avec la vente de cette parcelle, ce bout de terrain ne devrait plus être entretenu par la Commune mais par le nouveau propriétaire.

M. B. Dupré a parlé de la pollution. Il n'y a pas lieu de faire d'investigations, étant donné que ce site n'est pas inscrit au registre des sites pollués. Il est fort probable que ce remblai a été formé lors d'une construction routière et qu'il s'agisse de terres voisines poussées. Bien sûr, nous ne pourrions jamais le savoir, mais vu que cette parcelle devient inconstructible, il n'y aura pas lieu d'aller gratter, si j'ose le dire ainsi. Aucune construction ou aucun remaniement des terres ne sont donc prévus sur cette parcelle. Il n'y avait pas - les recherches l'ont montré - d'activités répertoriées à cet endroit qui auraient pu provoquer une pollution.

Mme C. Chopard fait mention de la question du prix. La valeur du terrain a été initialement estimée - comme vous avez pu le lire - à 575 francs/m², en tenant compte de sa position au sein de la ville, et plus précisément dans le périmètre du quartier de Pérolles. Cependant, il faut vraiment prendre en considération qu'il s'agit d'un remblai en forte pente et arborisé. La parcelle est dès lors difficilement exploitable. De plus, elle est minuscule. Ceci explique par ailleurs le fait que l'indice a été reporté dans les négociations sur un secteur qui est plus favorable à la construction.

Comme M. M. Page l'a relevé, nous avons eu ce que j'appelle des contreprestations avec le trottoir et ce n'est pas rien. Ce trottoir, qui sera construit par les propriétaires, a un gabarit de minimum 1,65 mètre et sera construit le long de la route de la Fonderie et de Saint-Nicolas-de-Flüe, sur toute la longueur à l'intérieur du périmètre du PAD. Il sera à la charge du propriétaire du PAD et ensuite retourné ou rendu à la Commune.

La question pertinente - et qui a aussi préoccupé le Conseil communal - est Fri-Son. J'aimerais d'abord parler des oppositions. Il y a eu des oppositions dans le cadre de la mise à l'enquête du PAD en juin 2016. En juillet 2016, nous avons eu des négociations de conciliation et nous avons pu inscrire dans le règlement des éléments très en faveur de Fri-Son. Je peux vous en citer trois éléments. Il s'agit premièrement de la mise en place d'une ventilation contrôlée, garantissant une aération adéquate des locaux sans ouverture de fenêtres. Deuxièmement, cela concerne le respect des exigences renforcées concernant l'isolation aux bruits extérieurs, selon la norme SIA 181, et finalement, de la disposition des locaux sensibles au bruit de manière à réduire au strict minimum le nombre de fenêtres sur la façade donnant sur la route de la Fonderie, précisément en face de Fri-Son. Comme vous avez pu le voir dans le Message, ce sont les fronts des bâtiments qui seront dirigés vers Fri-Son. Fri-Son ne doit pas avoir peur de ne pas pouvoir rester. Par contre, tout ce qui est en lien avec son futur développement dépasse la discussion actuelle sur la vente de la parcelle. Les oppositions au PAD ont donc été traitées. Il y a eu la mise à l'enquête des cinq bâtiments. Il y avait de nouveau des oppositions d'une personne privée - comme le président de la Commission financière l'a cité - et de Fri-Son. Fri-Son a posé cette opposition par principe. Cette association voulait s'assurer que tous les critères et tous les éléments, qui étaient dans le règlement, étaient bien conformes au projet mis à l'enquête. Les oppositions sont actuellement dans les différents services pour prise de position et seront prochainement traitées par le Conseil communal.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 14.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 64 voix contre 2 et 1 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 14, du 19 décembre 2016;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Le Conseil général décide la vente de la parcelle 7068 du Registre foncier de la Commune de Fribourg.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à procéder à l'opération immobilière suivante:

Vente du bien-fonds 7068 du Cadastre de la Commune de Fribourg, au prix de 300'000 francs, et affectation du produit de la vente à un fonds spécial pour promouvoir la politique foncière communale (achat ou valorisation de terrains).

Article 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 14 février 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Christophe Giller

Le Collaborateur scientifique:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 64 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Sacerdoti Alexandre (DC-vl),

Schenker Claude (DC-vl), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 2 Abate Vincenzo (Verts), Rugo Claudio (--)

S'est abstenu: 1 Collaud Oliver (Verts)

N'ont pas voté: 2 Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Kilchenmann Emmanuel (UDC)

8. Programme de législature 2016-2021

Steiert Thierry, Syndic. Présenter un programme de législature est un exercice délicat: soit on en dit trop ou en dit pas assez, soit on est trop concret ou en est trop vague. Quoi qu'il en soit, pour la législature 2016-2021, le Conseil communal a décidé de vous présenter un programme ambitieux qui répond, nous en sommes convaincus, aux attentes de notre population.

Ambitieux, ce programme l'est avant tout parce qu'il comporte un nombre important d'objectifs et d'objets conséquents, qui se traduisent de manière très concrète dans le plan financier. Mais ce programme est également ambitieux, dans la mesure où il comporte des projets dont nous n'avons pas la maîtrise unique et entière. Je pense notamment au projet de fusion du Grand Fribourg. Au mois de mai 2016, le Grand conseil a adopté, à l'unanimité moins une voix, une loi qui a pour objet la fusion des communes du centre cantonal; un projet qui ferait de notre ville l'une des dix plus grandes du pays avec environ 65'000 habitants. Si nous considérons ce projet comme prioritaire, ce n'est toutefois pas pour le plaisir de se retrouver dans le "top ten", mais bien plus parce que nous partageons, avec le gouvernement et le parlement cantonal, la conviction que cette fusion renforcera la position du canton de Fribourg sur le plan national, ceci au bénéfice de tous les habitants de la nouvelle commune fusionnée et du canton. C'est pourquoi, nous voulons tout mettre en œuvre pour que ce projet puisse se réaliser. C'est ainsi que, constatant que le temps presse et que le processus prévu par la loi cantonale doit impérativement être lancé dans les meilleurs délais, nous avons adressé une demande y relative au Conseil d'Etat, avec les conseils communaux de Givisiez, Corminboeuf et Marly. Si d'autres communes susceptibles de faire partie du périmètre de fusion n'ont pas participé à cette phase de lancement, ce n'est pas parce que nous voulions les exclure - nous les avons d'ailleurs invitées mais tardivement il est vrai - mais bien parce que le temps presse. Initialement, nous voulions d'ailleurs partir seuls avec Givisiez, puisque la demande doit être déposée par deux communes au minimum. A présent, la balle est dans le camp du Conseil d'Etat, qui devra définir le périmètre du projet de fusion, après consultation des communes concernées. Le chemin est encore long et parsemé d'embûches, mais le moment est venu de passer aux actes.

Outre la fusion, d'autres grands projets nous occuperont durant cette législature. Sans être exhaustif, je citerai la requalification et la revitalisation du Bourg, l'aménagement du secteur de la Gare, le site Saint-Léonard, avec notamment un projet de piscine sur la parcelle des anciens Abattoirs, le développement du quartier d'innovation blueFACTORY et, par-dessus tout, la révision du plan d'aménagement local.

Der Gemeinderat will in der Legislatur 2016-2021 aber nicht nur planen und bauen, er will auch den sozialen Zusammenhalt stärken, indem er die bestehenden Massnahmen im Bereich der Intergration

weiterführt und erweitert, dies in enger Zusammenarbeit mit dem kantonalen Büro für Integration. Wenn wir verhindern wollen, dass in unserer Stadt Ghettos entstehen, wenn wir Zustände verhindern wollen wie man sie in Brüssel erlebt hat, dann müssen wir jetzt präventiv tätig werden und die hierfür notwendigen Mittel zur Verfügung stellen. Projekte wie z. B. "Paysages éducatifs" erzielen höchst positive Ergebnisse und ermöglichen es den betroffenen Kindern und Jugendlichen, in unserer Gesellschaft Fuss zu fassen und ein gesundes Selbstbewusstsein zu entfalten. Solche Projekte wollen wir weiter fördern.

Le Conseil communal veut également mettre un accent particulier sur le développement durable. Il s'agira ici notamment de renforcer les efforts en matière d'efficacité énergétique, tant pour nos propres bâtiments que, de manière générale, avec le plan directeur des énergies. L'ambition, à terme, sera d'atteindre le label Gold de Cité de l'énergie.

En matière culturelle – cela a déjà été précisé par le Directeur de la Culture lors de la session de décembre, nous voulons mettre en œuvre les mesures préconisées par les Assises de la culture, qui se trouvent dans le rapport final CULTURE2030. Ces travaux qui réunissent les responsables culturels du canton, de l'Agglomération, de Coriolis Infrastructures et de la Ville, ont déjà été entamés. Finalement, nous porterons aussi une attention particulière sur l'évolution économique de notre ville. Fribourg est une ville universitaire. Non, c'est La ville universitaire, mais elle ne doit pas se limiter à ce rôle. Elle doit soigner son économie qui constitue un élément incontournable de notre qualité de vie.

Das Legislaturprogramm ist weder eine Kristallkugel noch eine Wunschliste an den Weihnachtsmann. Vielmehr soll es für den Gemeinderat eine Leitlinie für die kommenden fünf Jahre, bzw. bald nur noch vier Jahre, darstellen. Zur Halbzeit der Legislatur, Anfang 2019, werden wir eine Zwischenbilanz präsentieren.

Le programme de législature et le plan financier doivent être compris comme un ensemble. Ces instruments nous accompagneront durant toute la législature et nous donneront une idée de ce que Fribourg sera en 2021, une ville où il fait bon vivre.

Le Président. Je vous rappelle que le Conseil général doit uniquement prendre acte de ce programme.

Discussion générale

Rapport du groupe libéral-radical

Bettin Christophe (PLR). Le groupe PLR a pris connaissance du programme de législature 2016-2021 du Conseil communal et souhaitait émettre les remarques suivantes. Le groupe PLR souligne l'effort qui a été entrepris par le Conseil communal pour publier une brochure bilingue en un seul document, ce qui démontre une volonté d'intégrer le bilinguisme au sein de l'administration communale et dans la communication officielle aux habitants.

Notre groupe remarque cependant que la version allemande du document ne se trouve actuellement pas en ligne sur le site de la commune. C'est pourquoi, nous demandons expressément au Conseil Communal de l'y intégrer dans les plus brefs délais. De plus, le texte du programme, bien qu'étant traduit, ne comprend jamais la mention de "bilinguisme mit 2 Sprachigkeit". Un positionnement plus

clair permettrait d'accroître l'activité d'une ville-pont. Le groupe PLR souligne l'effort de synthèse fourni par le Conseil communal qui présente dans ce programme l'intégralité des défis et mesures de la période 2016-2021. Nous déplorons néanmoins le fait qu'aucune priorité ne soit clairement définie et identifiée dans le cadre de ce programme, et qu'aucune planification ou chronologie des dispositifs et mesures ne soit présentée. Bien qu'il soit possible de trouver les informations chiffrées dans les annexes au plan financier, outil que nous trouvons d'ailleurs excellent et indispensable au suivi des investissements, notre groupe demande au Conseil communal de prendre en considération cette remarque afin d'intégrer dans la prochaine mouture du plan de législature, c'est-à-dire le suivant, un calendrier par ex. sous forme graphique des actions menées notamment en matière de développement urbain et des projets de réaménagement ou de construction. Certains jalons temporels amélioreraient sans doute la lisibilité du programme et donneraient une vision plus précise de la stratégie d'investissement de la ville.

Die Stadt Freiburg steht vor neuen Herausforderungen, wie z. B. der Fusion von Grossfreiburg und der interkommunalen Zusammenarbeit oder der Entwicklung notwendiger Infrastrukturen, wie z. B. Bahnhofplatz, Burgquartier oder Schulen- und Sportinfrastrukturen.

Fusion du Grand Fribourg. On parle de pôles forts, de projet de société, d'améliorer la gouvernance et l'efficience. Cette vision ne doit en aucun cas rester lettre morte mais, au contraire, une base sur laquelle établir des mesures concrètes. Les conditions cadres mais aussi la mobilisation de la société civile et des acteurs commerciaux en faveur d'une politique de fusion, leur identification a un seul et même ensemble, Fribourg ou le Grand Fribourg, est indispensable pour un oui lors d'un potentiel scrutin populaire d'ici 2020. Mmes et MM. les Conseillers communaux, notre groupe veut ressentir le changement, vous voir à l'action, au plus près des partenaires politiques, économiques et sociaux pour les convaincre de faire ce pas indispensable vers l'avenir. Les différentes actions communes ainsi que la signature de la demande formelle de fusion par les autorités de Corminboeuf, Givisiez, Marly et naturellement Fribourg, illustre votre engagement et c'est très positif. Le groupe PLR soutient votre travail et souhaite la réalisation de ce projet d'ici la fin de la législature. Le développement de la ville de Fribourg avec blueFACTORY, la place de la Gare, le Bourg, comme projets phares doit contribuer à l'attractivité économique, scientifique mais aussi culturelle de la ville. Il ne suffit pas de rendre les rues plus belles, il faut les rendre vivantes et libres. Notre groupe veut une ville qui bouge et qui offre des conditions permettant l'implantation d'activités commerciales et autres manifestations en tous genres, culturelles, sportives. Cette liberté d'entreprise offrira aux citoyens l'opportunité de se rencontrer et d'échanger. Voici ce que nous entendons par cohésion. En outre, les projets de cohésion sociale présentés dans le programme sont certes intéressants, ils contribuent au vivre ensemble et ceci nous en réjouit. Néanmoins, le groupe PLR estime qu'une évaluation continue de l'impact de ces mesures est indispensable pour leurs poursuites et leurs financements et invite ainsi le Conseil communal à y réfléchir sérieusement. Le groupe PLR considère le programme de législature comme ambitieux et tourné vers l'avenir.

Tout en encourageant le Conseil communal à suivre avec la plus grande attention et précision l'endettement de la Ville et ses impacts sur la fiscalité en vue de la fusion, à s'engager activement pour la défense de ses intérêts au sein de l'agglo et dans les conseils d'administration des sociétés stratégiques, notre groupe soutient les changements proposés et le développement des projets d'envergure capitale pour le développement de Fribourg naturellement.

Rapport du groupe des Verts

Vuilleumier Julien (Verts). "Fribourg Naturellement". Avec un tel titre, le groupe des Verts a pris connaissance avec une grande attention et une grande curiosité du programme de législature proposé par le Conseil communal. Si l'introduction laisse présager un message attractif avec une législation placée sous le signe, je cite, "*du développement durable et de la transversalité*", le contenu peine à concrétiser ces deux axes. Malheureusement, ce programme tient pour nous plus d'un état des lieux de mesures actuelles, voire d'un catalogue de projets déjà en cours que d'une projection vers les cinq ans à venir. Alors que le plan financier était révélateur d'une volonté d'investissement et de mise en œuvre de projets, ce que nous saluons, nous trouvons dommage que cette dynamique n'apparaisse pas véritablement dans ce document. Il en résulte une impression de manque de vision et d'ambition mais aussi d'une occasion manquée de communiquer les projets du Conseil communal. Des intentions sont indiquées mais les actions concrètes sont peu nombreuses et ne sont pas priorisées.

Un exemple est frappant pour nous, le développement d'écoquartiers, tels que ceux qui sont parfois mentionnés pour les quartiers de la Poya ou de la Pisciculture, n'est pas du tout mentionné dans ce programme de législature. Nous avons entendu à plusieurs reprises que de tels projets durables (réduction carbone ou une gestion énergétique optimale) n'étaient que peu rentables pour des investisseurs privés. Un contre-exemple magnifique nous a été donné tout à l'heure avec l'initiative privée de Halter AG aux Condensateurs qui vise les 2000 W. Nous nous interrogeons dès lors, pourquoi est-ce que la Ville ne peut pas soit initier, soit imposer ce que le privé peut entreprendre? C'est ce genre de position forte que nous aurions souhaité voir figurer dans le programme de législature.

Au final, nous prenons évidemment acte de ce programme, qui est aussi une figure imposée, et reconnaissons que le Conseil communal avait peut-être de l'énergie à consacrer à d'autres tâches que d'affiner un document de ce type. Toutefois, nous souhaitons que l'exécutif communique encore et encore mieux sa vision et ses projets pour la suite de la législature.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Altermatt Bernhard (DC/vl). Je ne vais pas répéter les éloges et critiques faites par mes collègues représentants des autres groupes. Notre Conseil est appelé à prendre acte du document qui lui est soumis en formulant quelques pistes de réflexion à l'intention de l'exécutif, qui saura les intégrer dans sa manière d'aborder cette nouvelle législature. Le groupe DC/vl remercie le Conseil communal pour son propre travail de réflexion et le résultat qui en découle, à savoir un document donnant une perspective sur la législature 2016-2021. De notre point de vue, ce document trace quelques grandes lignes de la politique communale pour les années à venir. Nous n'irons par contre pas jusqu'à le qualifier de véritable programme de législature. En effet, le document nous paraît un peu trop général et finalement peu "Aussagekräftig"

Ich erlaube mir zuerst eine Bemerkung zur Form zu machen und abschliessend eine Frage inhaltlicher Natur zu stellen. Für ein wirkliches Legislaturprogramm fehlen unserer Fraktion insbesondere die Aufzählung oder die Auflistung von klaren und deutlichen Zielen. Wenn man zwischen den Zeilen liest, kann man durchaus einige klarer zu formulierende Legislaturziele herauslesen. Im Grossen und Ganzen handelt es sich doch um Allgemeinplätze, um generelle Wünsche, Aspirationen und Beschreibungen einer Auslegeordnung der verschiedenen Bereiche, in denen die Stadtverwaltung aktiv ist. Gerne hätten wir für die Bilanz zur Mitte der Legislatur eine deutlichere Formulierung von Zielen

für jede Direktion, für die verschiedenen Ämter der Administration, für die unterschiedlichen Politikbereiche. Diese Bemerkung möchte ich den Gemeinderat bitten, speziell zu notieren. In dieselbe Richtung geht das Fehlen von Benchmarks und Zwischenzielen und seien sie bloss provisorischer Natur. Solche Benchmarks erlauben es dem Gemeinde- und dem Generalrat die Erreichung der Legislaturziele abzuschätzen, die gemachten Fortschritte zu messen und eine bessere Transparenz zu schaffen und zwar sowohl vorausschauend wie im Rückblick. Ein Legislaturprogramm soll deutlich darlegen welche Ziele sich die Stadtregierung für die kommenden Jahre setzt. Es soll kondensierte Leitlinien enthalten, an denen die Stadtregierung und unser Rat die erreichten Etappen, zumindest ansatzweise, herauslesen können.

Nous remercions d'avance le Conseil communal d'inclure des éléments plus explicites dans son rapport de mi-législature afin de pouvoir mieux connaître les buts qu'il s'est fixés et qu'il fixe à l'administration. C'est seulement ainsi qu'un programme de législature peut déployer ses effets positifs d'instrument de communication démocratique et de gestion politique. Ce qui, nous en sommes convaincus, entre dans les objectifs de l'exercice et l'intention du Conseil communal. Mmes et MM., ceci aura, avec une probabilité réelle, été le seul programme de législature que vous aurez présenté ensemble dans la composition actuelle du Conseil communal. Je vous souhaite d'être plus audacieux et plus ambitieux pour votre rapport de mi-législature ne serait-ce que pour laisser des documents historiques plus explicites à la postérité. J'aimerais conclure mon intervention par une remarque concernant le contenu du document qui nous est soumis. Le groupe démocrate-chrétien/vert/libéral regrette l'absence quasi totale de références au domaine scolaire. Fribourg est la ville de formation, d'éducation et de la recherche par excellence, comme le Conseil communal a pu le souligner récemment dans ses rencontres avec les directeurs des hautes écoles et le rectorat de l'Université de Fribourg. L'éducation est une des compétences centrale de notre politique communale, probablement la tâche la plus noble, la plus complexe et dont les effets sont les plus durables. Nous sommes conscients que tel n'est pas le cas. Toutefois, la lecture de ce document laisse penser que la politique scolaire de la ville de Fribourg se résume à construire des bâtiments et à développer l'un ou l'autre site scolaire. Ce sont là les seules références qui ressortent du programme. Je parle de programme entre guillemets, car cela nous paraît trop peu développé. Ces constructions sont mentionnées sur une dizaine de lignes sous l'intitulé "infrastructures". Dans un autre chapitre, intitulé "formation et économie", c'est le néant. Nous n'y trouvons aucune ligne touchant par exemple au développement de la pédagogie et de l'implémentation des méthodes d'enseignement et nous savons tous qu'un flot continu de réformes à ce niveau vient vers la ville. Il n'y figure aucun élément lié à l'organisation scolaire et à d'éventuels changements et améliorations prévus à cet égard, qu'il s'agisse des services centraux ou des établissements scolaires. Le document ne fait pas non plus la moindre mention à la modernisation effective ou potentielle de l'enseignement des langues ou d'autres branches. Etant donné le peu d'informations contenues dans le document, notre groupe aimerait profiter de cette discussion, pour demander au Conseil communal, malgré l'absence de ce soir de la Directrice des Ecoles, quels sont ses objectifs et son programme de législature dans le domaine scolaire hormis les constructions. Quels sont les buts fixés par la Direction pour son administration scolaire? Quels seront les changements, réformes et améliorations que la Ville entend entreprendre dans le domaine scolaire? Où le Conseil communal voit-il un potentiel de développement et d'innovation? Nous remercions d'avance le Conseil communal de sa réponse, en lui souhaitant une législature fructueuse.

Je me permets un post-dictum: ne vous gênez, ne nous gênez surtout pas, de viser le top ten démographique des villes suisse. Comme M. le Syndic l'a relevé durant son intervention, Fribourg profitera de son rayonnement. Fribourg, notre ville, doit devenir un arrêt incontournable entre Zurich-Berne et Lausanne-Genève. Je prends comme exemple le projet d'une nouvelle exposition nationale sus-

ceptible d'avoir lieu dans les dix villes les plus grandes de Suisse. J'aimerais que Fribourg en fasse partie.

Rapport du groupe socialiste

Hayoz Jérôme (PS). Für die SP-Fraktion steht die Stadt Freiburg vor einer entscheidenden Legislatur. Vorliegendes Legislaturprogramm mag für viele zu wenig ausführlich sein. Auch in unserer Gruppe hätte man sich einen umfassenderen Bericht erwünscht und wir freuen uns auf den Zwischenbericht der Legislatur. Doch schlussendlich gilt das Umgesetzte, denn wie man so schön sagt auf deutsch "Papier ist geduldig" und daher sind die Taten immer wichtiger als die Worte. Eine wichtige Tat des Gemeinderates, und das ist wirklich nicht etwas was zu vernachlässigen ist, ist die mit Givisiez, Marly und Corminboeuf eingereichte Aufforderung an den Staatsrat - die Fusion der Kantonshauptstadt mit den Nachbargemeinden, zu prüfen und zu konkretisieren. Trotz gewisser Nebengeräusche zum Vorlauf zur Medienkonferenz hat unser Gemeinderat in dieser Frage - und das sage ich auch als Präsident der Fusionskommission, welche ich seit einigen Jahren präsidiere - hervorragende Arbeit geleistet, denn diese Diskussionen sind nicht einfach. Wir müssen uns vor Augen führen, dass der Gemeinderat drei Gemeinden gewonnen hat, gewinnen konnte für dieses Geschäft, die noch vor einigen Jahren nicht wirklich heiss auf eine Fusion mit der Stadt Freiburg waren. Dies zeugt von einer wichtigen Arbeit unseres Gemeinderates, welche die entsprechenden Worte und ein überzeugendes Auftreten an den Tag gelegt haben. Dieser erste Schritt ist äusserst erfreulich. Weiter scheint, dass auch der Generalrat unseres - sag ich mal, ich möchte kein Klassement erstellen aber doch einer der wichtigsten Partner - nämlich Villars-sur-Glâne, von der Wichtigkeit einer Fusion überzeugt scheint und immerhin vergangene Woche eine Resolution, ich weiss nicht mehr ob es einstimmig war, aber jedenfalls mit einer grossen Mehrheit, entsprechend verabschiedet hat. Nun kann man sagen Resolutionen sind nur symbolischer Natur aber Symbolik ist manchmal auch sehr wichtig und wenn wir denken was wir für Diskussionen hatten, ist das ein sehr, sehr wichtiges und sehr grosses Signal. Daher sollten wir auf diese positive Dynamik setzen und diese nutzen um ein zukunftssträchtiges und überzeugendes Projekt für eine Fusion zu erarbeiten.

Dans la dernière législature, beaucoup de projets ont été préparés ou lancés. La législature actuelle doit devenir la législature de concrétisation. Le groupe PS est content de lire que le Conseil communal veut avancer les projets d'aménagement des espaces publics. Je ne vais pas les citer tous. Il y a trop d'espaces publics dans notre ville qui ont un peu, en allemand on dit "ein Mauerblümchen-Dasein", c'est-à-dire des espaces publics peu fréquentés. Les concours lancés lors de la dernière législature devraient maintenant se concrétiser. Les espaces extérieurs de grande qualité sont au service de notre population, et aussi des visiteurs de notre ville. Avec plaisir, nous consentons aussi à la volonté du Conseil communal de développer une politique foncière plus active. La création d'un fonds pour financer des futurs projets est une étape importante. Nous avons déjà pu alimenter ce fonds avec la vente des terrains qui ne sont stratégiquement pas intéressants pour la ville. Nous nous réjouissons déjà de la concrétisation de la stratégie du Conseil communal en matière de politique foncière active. Le PS va aussi y travailler. Autre point: la mixité de nouveaux quartiers – qui a déjà été cité, avec des activités ou offres innovantes et sociales. Cette offre devrait évoluer ces prochaines années. La cohésion sociale, par exemple, est un défi dévolu au Conseil communal. Mais ce n'est pas seulement le Conseil communal qui peut promouvoir la cohésion sociale, non, c'est un devoir de toute la population, de nous tous.

Der soziale Zusammenhalt steht immer im Brennpunkt des heutigen Alltagsgeschehens. Währenddessen die einen gerne mit Zukunftsängste und Verunsicherungen der Leute für ihre Zwecke miss-

brauchen, ist es wichtig, dass gerade die Gemeinden und auch Städte diesen Tendenzen entsprechend vor Ort entgegenwirken. Dass die Integrationsbeauftragte der Stadt zur Beauftragten für den sozialen Zusammenhalt wurde, ist dabei sehr begrüßenswert. Es verschiebt den Fokus von der klassischen Integrationsfrage zur eigentlichen Frage, denn schlussendlich entscheidet immer, oder meistens, die soziale Frage über "sein" oder "nicht sein".

Le développement économique est un autre point à relever parce que la situation de la ville de Fribourg n'est pas du tout facile. Comme le Conseil communal le dit dans son programme de législature, la ville de Fribourg a la grande chance d'abriter une Université et des hautes écoles. Fribourg est déjà connue comme une ville estudiantine mais jusqu'à présent la ville de Fribourg n'a pas assez profité ou mis en évidence cet aspect en faveur de la promotion économique. D'autres villes mettent davantage l'accent sur cet aspect afin d'attirer des entreprises et de créer des places de travail. Avec Bluefactory, nous avons une possibilité de plus pour faire fructifier toute notre offre de formation. Toutefois, pour que Bluefactory fonctionne et serve au développement économique de la ville, il faut encore beaucoup de travail. Pour avancer avec le projet du site blueFACTORY, le Canton doit aussi se montrer partenaire et être beaucoup plus conséquent derrière ce projet. Des places de travail et des habitants en plus génèrent un plus grand besoin de mobilité. Les projets du PA2 et PA3 de l'agglomération sont en route, la ville est un très bon élève et réalise des projets à une grande vitesse. Il faut le dire, c'est une vérité. Les personnes au Conseil d'agglomération pourront vous confirmer que s'est souvent en ville de Fribourg que les projets se font. Avec le PA3 approuvé l'année passée par le Conseil d'Etat, la base de la future politique de mobilité et aussi de la politique de l'aménagement est posée, mais l'agglomération doit encore s'étendre. Aujourd'hui, alors que l'on parle de fusion, il y a beaucoup trop de communes qui ne font pas partie du périmètre de l'agglomération et que n'en sont pas membres. Ils font partie du périmètre de l'agglomération, je m'excuse, mais ils ne sont pas membres de l'agglomération. Cette situation affaiblit, non seulement notre ville, mais aussi toute la région, tout le canton. Dans les domaines de la mobilité et de l'aménagement du territoire, une étroite collaboration entre les communes et le canton est indispensable aujourd'hui et encore plus à l'avenir. Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour son programme de législature. Nous lui souhaitons plein succès dans la concrétisation de tous ces projets passionnants. Merci de votre attention.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Le CG-PCS remercie le Conseil communal de ce concept. Ce programme de législature est dynamique par les slogans et les orientations participatives qu'il propose. Face aux multiples défis identifiés (évolution démographique, infrastructures, densification de l'habitat, risques écologiques, etc.), il entend décloisonner et transversaliser les projets et les actions. C'est essentiel, surtout dans une perspective de fusion.

Beaucoup d'infrastructures, divers grands projets de construction sont prévus (assainissement des falaises, station de traitement des micros polluants, parking de liaisons, extension du bâtiment des Arcades, nouveaux sites scolaires et sportifs, etc.), mais bien des projets liés à la cohésion sociale et à la culture sont également évoqués. Peu de moyens sont cependant mentionnés, peu de porteurs responsables sont proposés. Qu'en sera-t-il de ces projets: participation des aîné-e-s, paysages éducatifs, Fribourg sympa, Programme de rayonnement culturel ORA (organicité, accessibilité et rayonnement), accueils extrascolaires (AES), centre culturel de blueFACTORY, jardins communautaires et espaces de rencontre pour chaque quartier?

Comment seront-ils concrétisés? Quelles priorités seront-elles validées? Il s'agira de veiller, de se doter de moyens qui permettront de réaliser ces grandes orientations. Il s'agira aussi de soutenir les concepteurs et porteurs de projets par des financements, mais aussi de la formation et des appuis à l'innovation sociale. Le CG-PCS soutient ce programme de législature avec intérêt, particulièrement pour la mise en valeur des projets de cohésion sociale.

Rugo Claudio (--). M. le président, chères et très chers membres du Conseil communal, le programme de législature nous avait été promis pour septembre 2016. Il nous est parvenu avec les premières neiges et nous en discutons à la mi-février 2017. J'aimerais que le Conseil communal ait à l'avenir autant de compréhension pour le Migros-Data des associations venant à lui pour quémander leur misérable obole; l'annulation du festival international de guitare avec certes des problèmes administratifs en est le dernier exemple en date. Les artistes en seront les principales victimes.

Je vous rassure, mon intervention sera mesurée. En effet, je ne perçois pas dans ce fascicule de grandes idées novatrices. Le Conseil communal a, nous le dit-on, une nouvelle façon de communiquer... sans nouveau communicant! Non, je ne dirai rien de la veste blanche d'une certaine Conseillère communale, alors que la consigne était veste et pantalon (ou jupe) bleus tirant sur le noir (cf. photo page2). Non, je ne rappellerai pas les articles de presse critiquant avec panache une ancienne Conseillère communale sur le sujet vestimentaire et dirai avec "Clément et clémence": la page est tournée. Non, je ne dirai rien sur la photo des enfants en page 7, passant entre les jambes d'un homme déguisé fouet à la main; ni sur sa symbolique. Pirouette et cacahuète: tout au plus signe annonciateur de gesticulations et de gestion maladroite de nos ministres de l'éducation. Non, je tairai mon indignation face au racisme que je peux déceler dans l'analyse des deux photos associant étranger à enfants de couleur... du Schoenberg, notre ghetto à nous, gens de Fribourg (cf. pages 10 en français et en allemand)

Pour le Parti des artistes, le programme de législature est constitué, comme les autres intervenants de ce soir, de mots et rien que des mots. En filigrane, je peux toutefois deviner les intentions du Conseil communal. Il se lance dans l'Immobilier; gestion de terrains et constructions de pierres, de pavés et de pierres encore - jusque sur les talus de Fri-Son! Les cinq nouveaux bâtisseurs ne se nomment point Civelli, Piantino ou Antiglio, mais, si M. le Président m'y autorise? Steiert, de Weck, Burger Woeffray, Nobs et Dietrich. Je n'entends ni de "i", ni de "o" à la fin de vos noms de famille. Je crains le pire pour vos nouvelles constructions, vos châteaux de carte, vos coquilles vides (exceptions faites pour les piscines et écoles du haut de la Ville)! Ainsi, il en sera de ces belles places désertes sur le pourtour de la Cathédrale. De même, le préau de la Gare sera détruit pour faire fuir la jeunesse qui trouvait là un abri contre les intempéries.

Ma conclusion se fera sous forme de métaphore. Comme dans un conte des mille et une nuits, "Le Club des cinq" nous a concocté un couscous pimenté, nous dit-on, de belle facture. Courgettes, carottes, tomates, amandes grillées torrifiées par l'ancien secrétaire de l'ATE qui éteindra les feux à la façon de Trenet "à bicyclette". Par ailleurs, je précise qu'ils pensent - toujours au pluriel- le long des routes du Schoenberg, sur les bords de la Sarine et, nous a-t-on appris cette semaine, même sur le parking du Guintzet, reboiser et replanter de magnifiques amandiers millénaires, de goûteux figuiers et même d'immenses oliviers. Tous ces fruits récoltés par nos agents spécialement formés (je me permets au passage de saluer ici mes amis Aziz et Ferrari) viendront garnir le panier orangé de la ménagère communale. Attention à ne pas confondre la figue avec la prune. La figue -je vous rassure encore une dernière fois M. C. Giller, je n'en ferai pas la traduction italienne, ni ne touchera mot de sa symbolique- peut se consommer fraîche ou à trois mois; la prune, elle, à trente jours. Mais reve-

nons au texte: ici, à cette délicieuse recette léguée anonymement par Romélia dont j'étais sur le point d'énumérer les ingrédients. N'oublions pas le doux et succulent raisin; les épices, marocaines si possible.

Donc, fusion il y a. Fusion du bois sec récolté à Corminboeuf, à Marly, de Givisiez à ... Ah la dame au chapeau se fait désirer? La cocotte peut bouillir; la sauce n'en sera que meilleure. Par contre ménager le grain; lui ne supporte qu'un feu doux et léger. Bon appétit M. le Président.

PS (post scriptum et non Parti socialiste): cette recette est tirée de la demande de permis déposée hors délais à la Police locale de Fribourg-Ville par le Conseil communal sous le libellé:

"Demande d'autorisation du nouveau Food Truck nommé: 'Couscous aux cinq épices de tante Romélia!'"

Le Président. Merci M. C. Rugo. Je vous demanderais à l'avenir d'être un peu plus poli avec les membres du Conseil communal, merci.

Steiert Thierry, Syndic. Je vais essayer d'être le plus bref possible. J'aimerais tout d'abord remercier tous les groupes qui sont intervenus et qui ont exprimé leurs remarques par rapport au plan de législation. Ces interventions confirment ce que j'ai dit au début de mon intervention, c'est-à-dire qu'un plan de législation souffre souvent d'un manque de concret, mais je crois que c'est quelque chose qui est propre à tous les plans de législation. Si vous allez examiner les plans de législation d'autres collectivités publiques de Suisse, que ce soit des villes ou des cantons, vous verrez toujours qu'il y a peut-être cette frustration que l'on a en tant que parlementaire de ne pas voir une concrétisation parfaite. Par contre, et on l'a dit, nous renvoyons toujours au plan financier qui constitue un élément à part entière aussi du plan de législation et, si on lit les deux éléments l'un dans l'autre, on y trouve de nombreux éléments qui ont été évoqués ici et qui, pour certains, manquent dans le plan de législation, que ce soit notamment sur le plan du financement, bien sûr, mais aussi du calendrier.

Je reviens très brièvement sur quelques interventions. Le groupe PLR a, à juste titre, relevé le manque de la version allemande du plan de législation sur le site Internet. Ce manque nous a été signalé il y a quelques jours et nous avons déjà mis en œuvre les mesures nécessaires pour que ce programme de législation soit publié en allemand dans les meilleures délais.

Je suis déjà intervenu sur la question de la planification, de la priorisation et du manque peut-être d'un calendrier graphique. Il est clair qu'un calendrier précis ne saurait figurer dans un programme de législation, puisque c'est un processus qui est anticipatif. Si on intègre un calendrier précis dans un programme de législation, on peut être sûr qu'après trois ou six mois au minimum, ce calendrier devrait être revu. Aussi, il est relativement hasardeux de prévoir des calendriers sur une période de cinq ans et ce de manière très précise. Une autre manière de concrétiser les priorisations et de concrétiser la suite de nos projets, c'est de venir au fur et à mesure des séances du Conseil général avec des Messages qui concrétisent justement ce que nous esquissons dans le programme de législation.

En ce qui concerne l'évaluation des mesures d'intégration, je peux vous assurer que ces mesures font effectivement l'objet d'évaluations, en particulier celles qui sont cofinancées par le Canton et la Confédération, ce qui constitue la plupart de ces mesures. Un cofinancement du Canton et de la Confédération est automatiquement lié à tout un processus d'évaluation, qui est donc obligatoirement lié à ces mesures. Mme A. Burgener Woeffray pourra peut-être expliciter encore quelques éléments supplémentaires à ce sujet.

En ce qui concerne le groupe des Verts, vous faites plus ou moins le même constat: manque de vision et manque d'ambition. On peut comprendre cette frustration, je viens de le dire. Vous demandez des actions concrètes plus visibles, comme par exemple, la création d'écoquartiers. Il est clair que nous n'explicitons pas dans des termes précis toutes les mesures que nous envisageons dans la mesure où ce programme de législature doit aussi rester un document lisible, digeste et attractif. Par contre, il est clair que des éléments de type écoquartiers font partie de nos réflexions et si nous parlons de développement durable, nous pensons logiquement aussi à ce type d'évolution. Nous n'allons certainement pas écarter l'idée de constituer des écoquartiers, que ce soit sur nos propres parcelles ou en collaboration avec des promoteurs privés.

En ce qui concerne l'intervention du groupe PDC: toujours les mêmes constats. Vous déplorez un manque de concrétisation. Also, Allgemeinplätze würde ich sagen, das geht etwas weit. Es ist mehr als Allgemeinplätze was man in unserem Legislaturprogramm vorfindet. Es ist ein roter Faden, es ist eine Leitlinie. Sie beklagen den Mangel an Leitlinien. Wir denken, dass das Legislaturprogramm eine Leitlinie ist. Wenn sie es präzise lesen und im Zusammenhang mit dem Finanzplan lesen, dann sehen sie ziemlich genau wohin die Reise geht. Wir werden gerne in der Zwischenbilanz noch konkreter und präziser werden im Zusammenhang mit denjenigen Projekten, die 2019 schon weiter fortgeschritten sein werden.

En ce qui concerne le domaine scolaire dont vous avez soulevé "*une absence quasi totale dans le programme de législature*", votre constat est un peu sévère. Vous faites le constat qu'on ne limite notre ambition dans le domaine scolaire qu'aux seules constructions de bâtiments scolaires. Je rappelle que pour l'essentiel, la pédagogie et le domaine scolaire ne sont pas de la compétence des communes mais de l'Etat. Il est clair que la compétence primordiale en matière d'école au niveau des communes est précisément celle de construire les infrastructures scolaires. Evidemment, nous n'avons pas intégré tout le plan directeur des infrastructures scolaires dans ce programme de législature. Vous le savez et nous l'avons suffisamment explicité. Je permettrai aussi à Mme A. de Weck d'y répondre si vous voulez lui poser une question -à condition qu'elle soit là demain soir ou à une autre occasion- pour expliciter ce programme de manière plus concrète. Mais vous le savez très bien, nous allons construire de nombreuses écoles pour répondre à l'évolution démographique et au besoin de notre population, à commencer par l'école de la Vignettaz, puis l'école au Schönberg. Nous avons un plan qui prévoit ces infrastructures et c'est finalement là que se limite, dans les grandes lignes, l'intervention d'une commune dans le domaine scolaire. Il est vrai qu'au niveau du bilinguisme, nous avons la possibilité et aussi la volonté d'augmenter nos efforts afin d'améliorer les échanges entre les communautés linguistiques aussi au niveau des écoles. Le groupe PS nous parle notamment de la politique foncière active. Nous aimerions ici rappeler que cette politique foncière active constitue une ligne directrice qui consiste à ne pas vendre des terrains, mais à travailler avec des DDP ou des locations ou d'autres moyens. Le fait de ne pas vendre ne doit pas être un dogme, ça doit être une ligne directrice. Par contre, comme nous l'avons vu tout à l'heure, il existe des domaines où une vente a du sens. D'ailleurs, cela a été bien expliqué tout à l'heure, d'autres exemples suivront. Par contre, nous avons constitué le fond de politique foncière active qui nous permettra d'acquérir d'autres objets et de poursuivre cette politique. Je terminerai par le groupe CG-PCS qui demande davantage de moyens, qui déplore le manque de visibilité des mesures d'intégration et de cohésion sociale. Bien sûr qu'on peut peut-être déplorer ce manque de visibilité dans la concrétisation. Nous avons consacré quand même un chapitre à la cohésion sociale, les objectifs sont clairement définis. Par contre, il est normal qu'on ne trouve pas dans le plan financier cette concrétisation puisque c'est

dans les budgets de fonctionnement que l'on retrouve les moyens alloués à la cohésion sociale et pas forcément dans les budgets d'investissements et dans le plan financier.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. J'aimerais juste ajouter que nous nous avons convenu au début des travaux que nous avons entrepris ensemble, de tenir nos promesses et de concrétiser ce que nous annoncerions. Dans ce contexte-là, il nous paraissait clair de tout d'abord établir des lignes directrices qui devraient être concrétisées dans le cadre du plan de législature. C'est pour cela que le plan de législature ne peut pas être lu sans le plan financier. Dans le plan financier, vous pouvez déjà voir les grandes lignes, par exemple, concernant le développement énergétique de cette ville. Nous avons aussi mis - si vous vous en rappelez - 550'000 francs par an pour l'assainissement des bâtiments. Ce n'est pas rien, ça doit nous amener à quelque chose.

Mais, au moment où nous avons établi le plan de législature, moi en tout cas, je n'avais pas encore l'argent à disposition puisque le plan financier n'était pas encore fait. C'était un peu un serpent qui se mordait la queue. Comme il a été relevé durant cette séance, la Ville ne voudrait pas conclure ou laisser partir des projets qui s'insèrent dans le cadre de Fribourg sans les évaluer. A ce jour, deux conventions ont été signées pour des jardins urbains. Dans toutes ces conventions, nous donnons un délai de deux ans pour monter le projet. Avant ce terme de deux ans, nous procédons à une évaluation pour tirer des conséquences et pour voir si nous pouvons installer de tels projets ailleurs.

Ohne Geld gibt es keine Ziele und aus diesem Grund ist dieses Legislaturprogramm ganz eng mit dem Finanzplan verbunden. Ich denke die Zwischenbilanz wird hinsichtlich seiner Konkretisierbarkeit viel mehr sprechen und eben viel konkreter sein. Diese Arbeit werden wir sicher in Angriff nehmen.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. J'aimerais juste attirer votre attention sur quelques points qui ont été soulevés et sur lesquelles les travaux ont déjà bien commencés. Evidemment, sur les finances, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises donc je ne vais pas en remettre une couche, si vous me permettez l'expression. J'aurai l'occasion de parler de la politique foncière lors du point suivant.

Concernant la culture, vous avez remarqué que nous avons calqué le programme de législature sur le rapport des Assises de la culture 2030: un énorme travail qui a été fait par les acteurs culturels. Il était important maintenant pour nous que le politique concrétise et prenne décision par rapport à ces dix propositions et ces trois lignes stratégiques. Un comité de pilotage a été réactivé, si je peux m'exprimer ainsi, avec le Canton, la Préfecture, Coriolis, l'Agglomération et la Ville de Fribourg. Nous nous sommes déjà réunis trois fois. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de donner prochainement un premier mandat sur la proposition n° 2 concernant les processus.

Je dois bien avouer que le paragraphe "Economie et Université" est un peu maigre. Cela dit, nous sommes au début de ce pilier-là de notre programme de législature. Vous aurez certainement, soit dans le rapport de mi-législature, soit dans celui de fin de législature, quelque chose de vraiment plus conséquent. J'en profite pour attirer votre attention sur la mise au concours de poste de délégué économique courant encore jusqu'à ce jeudi. Concernant le rayonnement: le rayonnement est quelque chose d'extrêmement important. On peut quasiment dire que l'ensemble des services contribue au rayonnement de la Cité et à l'ensemble de ses autorités politiques: le Conseil communal, mais évidemment aussi le Conseil général de par son rôle d'ambassadeur. Nous allons mettre en place un concept. Nous avons déjà discuté avec l'Etat, afin de pouvoir s'associer à des discussions et de mettre en place des actions. Là aussi, une coordination complète du rayonnement de la Ville est

prévue que ce soit à l'interne de la Cité, ou vers l'extérieur, que ce soit par les politiques ou les autres acteurs etc., quelque chose qui m'est assez cher. Enfin, je crois parler aussi pour mes collègues, pour dire que nous sommes très ouverts au dialogue. Alors n'hésitez pas à venir vers nous, nos portes sont ouvertes.

Le Conseil général prend ainsi acte du programme de législature 2016-2021.

Autre intervention

Moussa Elias (PS). *Je vais démissionner du Conseil général pour la fin du mois de février 2017, après y être entrée en 1991 comme "viennent-ensuite", en remplacement d'une certaine Simonetta Sommaruga. Vous comprendrez qu'après 26 ans au Conseil général, ce départ est un moment particulier et aussi émotionnel pour moi.*

J'ai vécu un début de la politique communal comme membre d'un groupe socialiste bien plus petit qu'aujourd'hui. Lors des séances du Conseil général, je me trouvais en minorité dans presque tous les dossiers qui me tenaient à cœur. Aujourd'hui, je me retrouve au sein du plus grand groupe et dans la majorité de gauche. Les deux dernières législatures, je me suis – enfin – souvent retrouvée dans la situation agréable de faire partie des gagnants lors des votes.

Certains sujets qui préoccupaient le Conseil général à l'époque sont toujours d'actualité, d'autres ont disparu de l'agenda politique. Je constate que plusieurs questions chaudement discutées dans les années 1990 et en début des années 2000 peuvent être aujourd'hui débattues de manière plus sereine, d'autres font même l'unanimité au sein des partis politiques.

La promotion du bilinguisme, par exemple, a été un sujet de grande divergence entre les partis dans les groupes. L'ambiance était très tendue, les discussions agressives et parfois très désagréables, certains s'en souviennent peut-être. Souvent, il n'était même pas possible de lancer des idées ou de discuter de projets concernant les langues au sein de ce Conseil général, même en 2001, soit l'année internationale des langues. Aujourd'hui, fort heureusement, c'est de l'histoire ancienne. L'idée d'une ville de Fribourg bilingue fait son chemin.

Par contre, toujours à la même époque, l'étude d'un projet pilote pour une école continue avait certes été soutenue par la majorité des membres du Conseil général, tous partis confondus, mais avait été bloquée par le Conseil communal.

En 2002-2003, lors de ma présidence du Conseil général, j'ai été confronté à la lutte intense pour ou contre le maintien de l'Ecole libre publique. Pendant des mois, ce thème a été prioritaire au sein de notre législatif et dans la presse. L'ambiance était encore une fois très tendue. J'ai même été rudement attaquée dans un commentaire de "La Liberté", à l'époque partisane, pour mon plaidoyer en faveur de cette Ecole libre publique. Finalement, l'école a été sauvée grâce à une décision du Grand conseil.

Pendant toutes ces années, l'inégalité de la représentation des quartiers n'a malheureusement pas changé. Il a toujours été difficile de rendre attentif aux besoins du plus grand quartier de la ville, le Schönberg.

En 2005, j'avais demandé d'investir dans les infrastructures sportives existantes dans les quartiers de la ville et surtout d'investir au Schoenberg, où les infrastructures sportives ne répondaient pas du tout aux besoins de la population du quartier. Des années plus tard, c'est avec une grande satisfaction que j'ai pris connaissance que, suite à un postulat déposé, le Conseil communal avait inscrit un nouveau terrain de football pour le Schoenberg dans le plan financier. J'espère à présent qu'il sera enfin réalisé.

Je me rappelle également, bien évidemment, des travaux longs et fastidieux au sein de la commission d'enquête chargée de l'examen de la situation de la Caisse de pension. Le résultat des travaux de cette commission était plutôt modeste. Par contre, les attaques contre le Directeur des Finances de l'époque et actuel ex-Syndic étaient extrêmement fortes.

Durant ces 26 dernières années, j'ai également été témoin et j'ai activement pu participer à l'amélioration de la situation des employés communaux, à l'évolution remarquable des sujets politiques concernant la modération du trafic, la mobilité douce, les zones piétonnes et les places publiques à disposition des habitants-es de notre ville.

A cet égard, une petite anecdote: j'avais déposé, en 1997, un postulat visant la réalisation d'un véritable parking pour vélos à la Gare. Surprise: le Conseil communal de l'époque, de majorité de droite, l'avait accepté. Il m'avait même promis de le construire rapidement. J'étais très contente.

Malheureusement, ce parking n'a toujours pas été réalisé et le secteur de la Gare de Fribourg souffre toujours d'un grand manque de places pour le stationnement des vélos et des motos. C'est dire qu'en politique, la première vertu est bien la patience.

Mon expérience au sein du Conseil général m'a appris que les débats politiques vifs sont nécessaires. Néanmoins, je suis convaincue qu'il est indispensable que les groupes trouvent un consensus dans des dossiers importants, majeurs, pour le bien de notre ville.

Avec ces quelques mots je prends congé de vous, tout en vous souhaitant une très bonne et créative législature.

Christine Müller

Je me permets, au nom du groupe socialiste, d'offrir une petite rose à Mme C. Müller, non seulement pour la Saint-Valentin mais également pour tout le travail effectué durant ces 26 dernières années. Je pense que beaucoup de personnes vont te regretter ou pas, ça sera une autre question. En tout cas, je te remercie. (Applaudissements)

Le Président. Nous nous retrouverons demain à 19.30 heures. Je vous rappelle qu'un apéritif est prévu au Café du Gothard.

La séance est levée. Il est 22.12 heures.

Fribourg, le 6 mars 2017
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Christophe GILLER

Le Collaborateur scientifique:

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI